

Année 2018



RAPPORT ANNUEL

**Sur le Prix et la Qualité du Service Public de
Prévention et de Gestion des Déchets**



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE NOGENT LE ROTROU**

44 rue Villette Gâté

28400 NOGENT LE ROTROU

Tel : 02.37.29.68.56—FAX : 02.37.29.68.69

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1^{ERE} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE	5
A – LE TERRITOIRE	5
B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT	6
1. <i>Le Comité Syndical</i>	6
2. <i>Le Bureau Syndical</i>	7
3. <i>Organigramme du Personnel du Syndicat (au 1^{er} janvier 2018)</i>	7
C - COMPETENCE ET MODE DE FINANCEMENT	8
1. <i>Les compétences</i>	8
2. <i>Le mode de financement</i>	8
2.1 – Participations des EPCI via la TEOM	8
2.2 – REDEVANCE SPECIALE	10
2.3 - TVA à taux réduit	11
2^{EME} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES	12
A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	12
1. <i>Les déchets des ménages</i>	12
1.1. La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	12
1.2. Les Collectes Sélectives	13
1.3. La Collecte des Végétaux en Porte à Porte	14
1.4. Les Déchetteries	14
2. <i>Les déchets non ménagers</i>	16
2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères	16
2.2. Collectes en Déchetteries	16
2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants	17
3. <i>Les tonnages collectés et leur évolution</i>	18
3.1. Les Collectes en Porte à Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)	18
3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte à Porte	19
3.3. Les tonnages collectés en déchetteries	19
B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	22
1. <i>Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés</i>	22
2. <i>Les unités de traitement et de valorisation</i>	23
2.1. L'Usine d'Incinération	23
2.2. Le Centre de Tri	26
2.3. La Plate-forme de Compostage	29
2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique	29
C. PERFORMANCES DU SICTOM	30
1. <i>Réduction des quantités de déchets produits</i>	30
2. <i>Valorisation</i>	31
D. COMMUNICATION ET PREVENTION	33
1. <i>Communication : Sensibilisation au tri</i>	33
1.1 - Les Outils de Communication	33
1.2 - Les Animations	34
1.3 - Contrôle « Qualité » du Tri et sensibilisation	36
2. <i>Prévention et réduction des déchets</i>	36
2.1 - Le PLP : « Programme Local de Prévention » / 2012-2017	36
2.2 - Le CODEC	38
2.3 - La collecte des textiles	44
E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICABLES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATONS D'ELIMINATION DES DECHETS	46
1. <i>RAPPEL de quelques mesures prises ces dernières années</i>	46
2. <i>Actions engagées au cours de l'année 2018</i>	48
3^{EME} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS	50
A. LES MODALITES D'EXPLOITATION	50
B. LES DEPENSES (COMPTE ADMINISTRATIF)	51
C. LES RECETTES	52
D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS	53
1. <i>Le service de COLLECTE des déchets ménagers</i>	53
2. <i>Le service des DECHETTERIES</i>	54
3. <i>Le service PREVENTION</i>	55
E. DETAIL DES COUTS AIDES (DONNEES 2017)	56

4^{EME} PARTIE : SYNTHESE.....	58
A. LE SERVICE	58
B. LES TONNAGES COLLECTES.....	58
C. LES COUTS.....	59
ANNEXES	60
GLOSSAIRE.....	66

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995, est devenu une obligation avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Mais dans son titre IV (économie circulaire), la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ainsi, l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (créé par la LOI n°2015-992 du 17/08/2015) et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, apportent diverses modifications sur le rapport annuel. Il met notamment à jour les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet, le service de prévention et de gestion des déchets.

INTRODUCTION

Créé en 1974, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du secteur de Nogent-le-Rotrou gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le Syndicat compte aujourd'hui **45 communes**, pour **33 858 habitants** (donnée INSEE 2015), réparties sur deux départements : l'Eure et Loir et l'Orne.

Le Syndicat Intercommunal devient **Syndicat Mixte** à la suite de la création des Communautés de Communes qui se sont substituées aux communes adhérentes : 6 Communautés de Communes adhèrent au SICTOM de Nogent le Rotrou au 1^{er} janvier 2017.

La première réalisation du Syndicat fut la construction d'une **usine d'incinération** à Nogent-le-Rotrou, dont l'activité débuta au 1^{er} avril 1977.

La **collecte du verre** a été instituée en 1982, avec la mise à disposition de conteneurs d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

En 1993, afin d'améliorer la qualité du service, la collecte des ordures ménagères est **conteneurisée**.

Cette même année, la « déchetterie » (plateforme de stockage) de Nogent-le-Rotrou est mise en place sur le site de l'usine d'incinération.

Le réseau de déchetteries se développa par la suite, avec la construction de deux nouveaux sites à **Thiron-Gardais et à Charbonnières** en 1997.

L'usine de Nogent-le-Rotrou n'étant plus aux normes, l'activité d'incinération des ordures ménagères cessa le 31 décembre 1998. Du fait de ce changement important dans le fonctionnement du traitement, la compétence « **traitement des ordures ménagères** » fut transmise par le SICTOM au **SOMEL** (Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure et Loir).

Depuis le **1^{er} janvier 1999**, l'incinération s'effectue à l'usine ORISANE, située à Mainvilliers. Le transfert et le traitement de ces déchets ne sont dorénavant plus de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou mais de celle du SOMEL.

Dans le but d'atteindre les objectifs de valorisation du Plan Départemental d'Élimination des Déchets, la **collecte sélective** des emballages ménagers et des journaux-magazines a été mise en place au début de l'année **2000**.

Dès octobre **2000**, le SICTOM a mis en place la collecte des **déchets toxiques** dans les déchetteries et a autorisé **l'accès des déchetteries aux professionnels**.

En 2003, une nouvelle **déchetterie située au Theil-sur-Huisne** a été construite. Elle dessert principalement les habitants des communes de l'Orne adhérentes au SICTOM.

Dès octobre 2005, le SICTOM ouvre une nouvelle **déchetterie sur la commune de Nogent-le-Rotrou**. Ce nouveau site a permis la fermeture de la plate-forme de stockage qui avait été mise en place en 1993. Il propose une infrastructure beaucoup plus fonctionnelle aux habitants du Syndicat.

Dès 2009, le SICTOM entre dans une phase d'optimisation, et amplifie sa **communication** sur le tri sélectif.

Le syndicat se lance également dans la **prévention** par la réduction des déchets à la source en menant une opération de **compostage individuel**, un **programme local de prévention** dès 2012 puis un **contrat d'objectifs déchets et économie circulaire** (CODEC) dès 2018.

En conséquence des nouvelles réglementations relatives aux déchetteries, dès 2015, le SICTOM engage la rénovation de son parc de déchetteries, par l'extension de la déchetterie de Thiron Gardais et celle de Charbonnières en 2017.

1^{ère} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE

A – LE TERRITOIRE

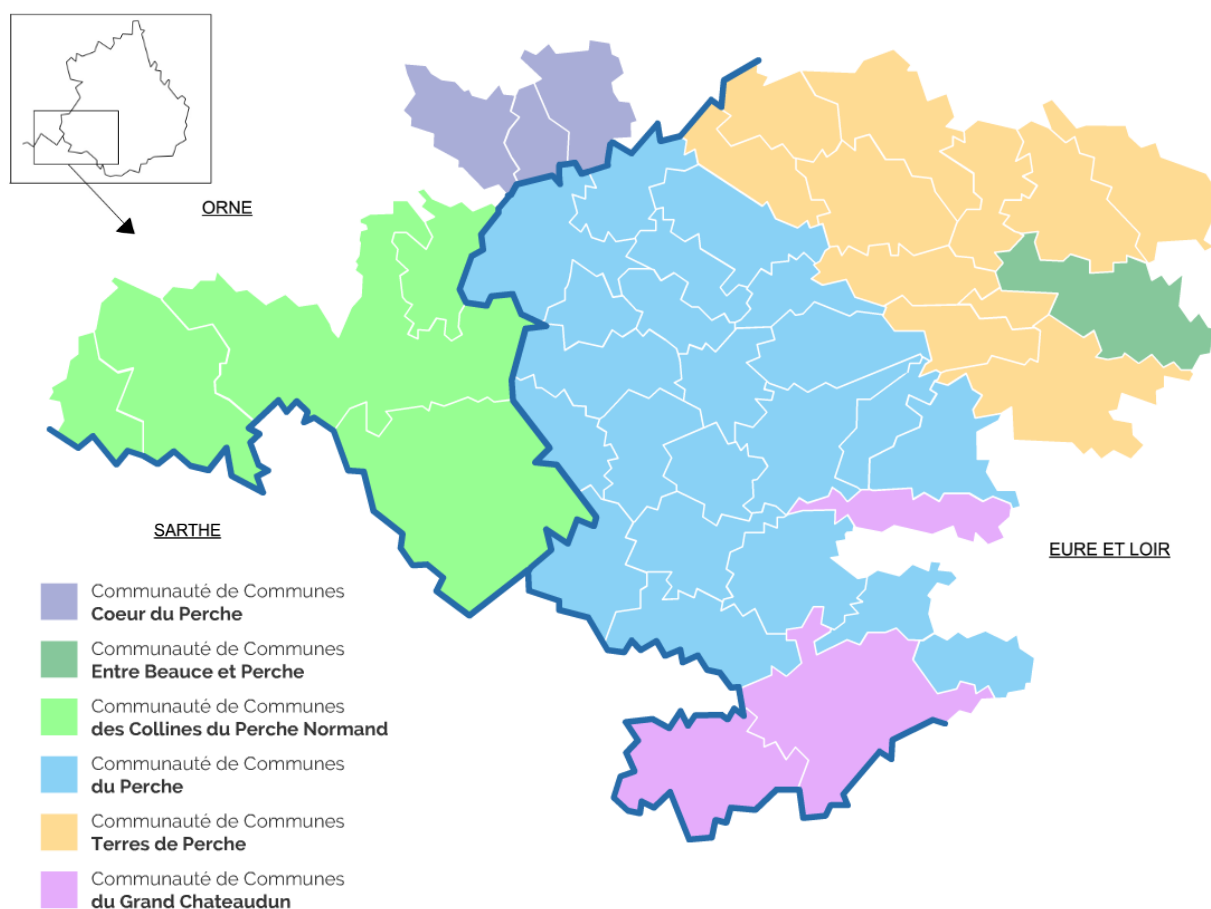
Le Syndicat compte **45 communes**, pour **33 858 habitants** (donnée INSEE 2015 – population connue au 1^{er} janvier 2018), réparties sur deux départements : l'Eure et Loir et l'Orne.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la réorganisation territoriale, plusieurs Communautés de Communes ont fusionné, ont agrandi leur périmètre ou bien ont été dissoutes. Le périmètre du SICTOM n'a pas évolué. Néanmoins, la carte intercommunale a été modifiée.

Les 45 communes sont désormais réparties en 6 Communautés de Communes :

- CDC Cœur du Perche,
- CDC Entre Beauce et Perche,
- CDC des Collines du Perche Normand,
- CDC du Perche,
- CDC Terres de Perche,
- CDC du Grand Châteaudun.

Elles se sont substituées à leurs communes membres et ont délégué au SICTOM de Nogent le Rotrou les compétences « collectes » et « traitement » des déchets.

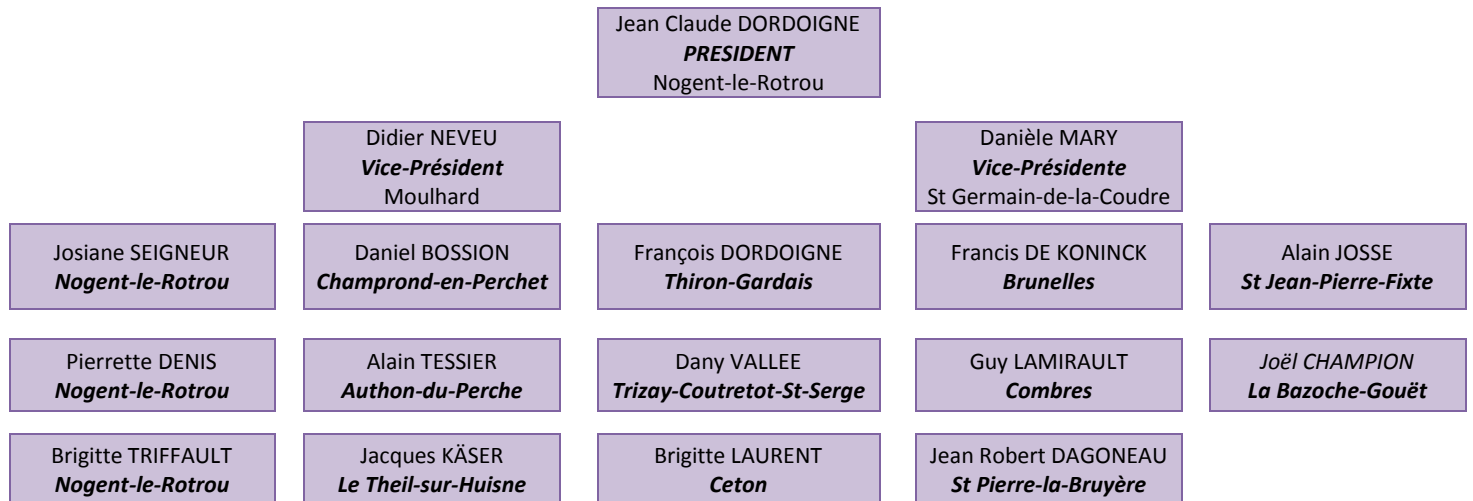


Les territoires de Gémages, La Rouge, Male, Le Theil sur Huisne, l'Hermitières et Saint Agnan sur Erre, se sont regroupés pour former la commune nouvelle de VAL AU PERCHE. De même, le territoire de Dancé fait dorénavant parti de la commune nouvelle de PERCHE EN NOCE et le territoire de Condeau fait dorénavant parti de la commune nouvelle de SABLON SUR HUISNE.

2. Le Bureau Syndical

Le Conseil Syndical élit 1 Président, 2 vice-présidents et 14 membres : ces 17 personnes forment le bureau syndical, responsable de la gestion de la structure.

- Composition du Bureau depuis le 9 juin 2017 :**

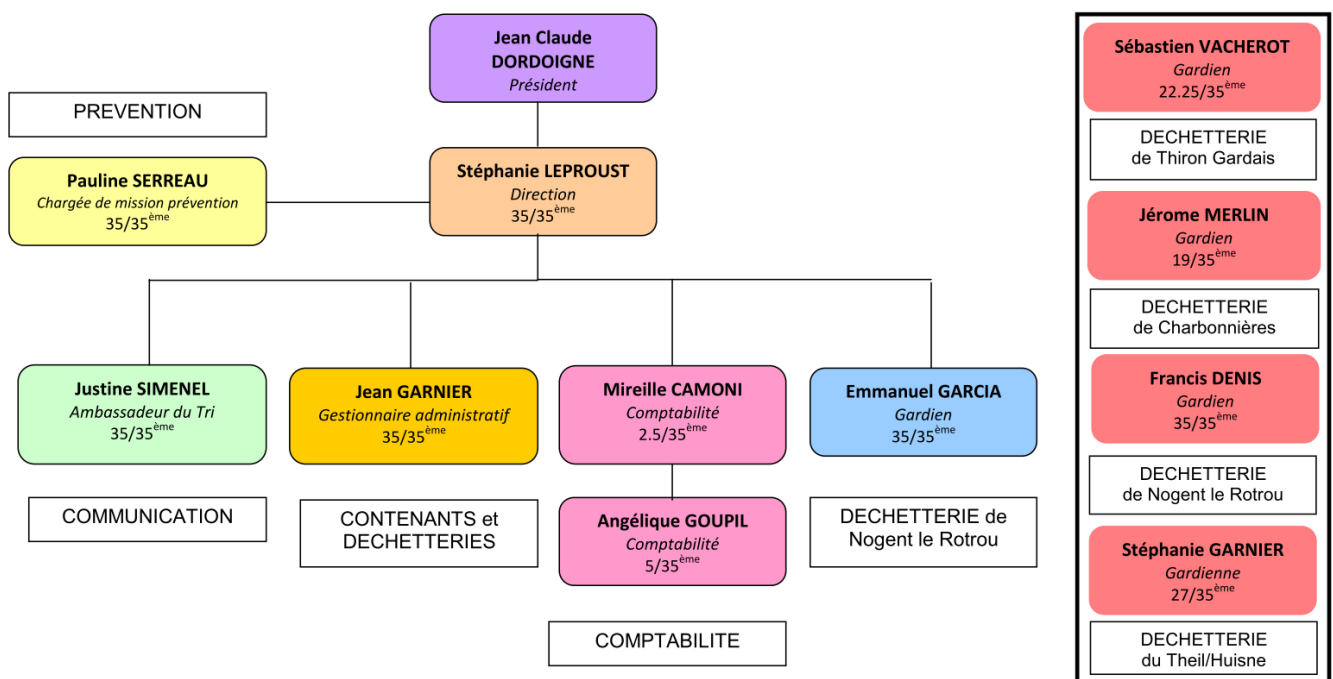


- Missions du Bureau :**

Le Bureau gère les affaires courantes. Il prépare les points et les dossiers qui seront à l'ordre du jour du Comité Syndical et s'assure de la bonne gestion du budget du syndicat.

3. Organigramme du Personnel du Syndicat (au 1^{er} janvier 2018)

Sous la responsabilité du Président, le SICTOM compte 7 agents et 4 agents mis à disposition par d'autres collectivités.



Personnel mis à disposition du SICTOM par des collectivités membres

A Noter : Augmentation de l'effectif en cours d'année par le recrutement dès avril 2018 d'un nouvel agent pour assurer le gardiennage de la déchetterie de Nogent le Rotrou, à raison de 16H/semaine annualisées.

C - COMPÉTENCE ET MODE DE FINANCEMENT

1. Les compétences

Le SICTOM de Nogent le Rotrou exerce deux compétences :

- ⇒ **La collecte** (collectes en porte à porte, en apport volontaire et en déchetteries)
- ⇒ **Le traitement** (traitement des déchets de déchetterie et tri des recyclables)

La compétence **transport des ordures ménagères** et **des recyclables** a été transférée au SOMEL ainsi que la compétence **incinération des ordures ménagères**.

Le SICTOM gère en régie l'exploitation de ses 4 déchetteries. Les autres missions font l'objet de marchés de services.

2. Le mode de financement

2.1 – Participations des EPCI via la TEOM

⇒ Principe

Le financement fiscal du service d'élimination des déchets est assuré par les participations des Communautés de Communes qui adhèrent au SICTOM de Nogent le Rotrou.

Elles perçoivent la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** et la reversent au SICTOM sous la forme d'une participation au service.

Cette taxe est un impôt direct dû par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Bien que cette taxe ne reflète pas le coût réel du service rendu à l'habitant, elle permet une facilité de gestion puisque celle-ci est recouvrée directement par les services fiscaux qui en calculent l'assiette pour ensuite la redistribuer mensuellement aux collectivités.

⇒ Rappel Historique

Jusqu'en 2002, le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou ne percevait pas directement le produit de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères des habitants.

Le financement du service était réparti entre les différentes communes selon le nombre d'habitants et le nombre de collectes d'ordures ménagères sur le territoire de chaque commune.

Ce sont donc les communes qui percevaient en direct le produit du service d'enlèvement des ordures ménagères, pour ensuite le reverser au SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Chaque commune était libre de financer le service par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou encore le budget général.

Depuis le 1^{er} janvier 2003 et en application de la délibération de l'Assemblée Générale en date du 30 septembre 2002, aucune commune du SICTOM ne peut plus percevoir elle-même la taxe ou la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Le montant de cette contribution était inscrit sur le rôle des contributions foncières et reversé au SICTOM par le Trésor Public par douzièmes pour les communes non regroupées.

Néanmoins, depuis la mise en place des Communautés de Communes, celles-ci perçoivent la TEOM en lieu et place du Syndicat pour les communes qui les concernent.

Elles reversent ensuite au SICTOM par douzième le produit de la TEOM qu'elles ont perçu.

⇒ Modalité d'établissement de la TEOM

Le taux de la TEOM est fixé par les Communautés de Communes selon le service rendu à l'utilisateur. Ce taux est proportionnel au nombre de collectes effectuées par semaine sur la commune concernée.

Des zones de perception, correspondant à des services de niveaux différents en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte, sont définies.



Eure et Loir

Zone 1 : 1 collecte OM par semaine

Concerne les écarts de Nogent-le-Rotrou, les écarts de Margon, et les communes d'Argenvilliers, d'Authon-du-Perche, Beaumont-les-Autels, Béthonvilliers, Brunelles, Champrond-en-Perchet, Chapelle-Royale, Charbonnières, Coudray-au-Perche, La Gaudaine, Les Autels-Villevillon, Les Etilleux, Luigny, Miermaigne, Soizé, Souancé-au-Perche, Saint-Bomer, Saint-Jean-Pierre-Fixte (à l'exception de la rue de Charroyau), Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, Vichères, Chassant, Combres, Coudreceau, La Croix-du-Perche, Frazé, Frétigny, Happonvilliers, Marolles-les-Buis, Nonvilliers-Grand'Houx, Saint-Denis-d'Authon, Thiron-Gardais, La Bazoche-Gouet, Moulhard, Chapelle-Guillaume, Montigny-le-Chartif

Zone 2 : 1 collecte OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants)

Concerne la zone agglomérée de Margon

Zone 3 : 2 collectes OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants + collecte du verre)

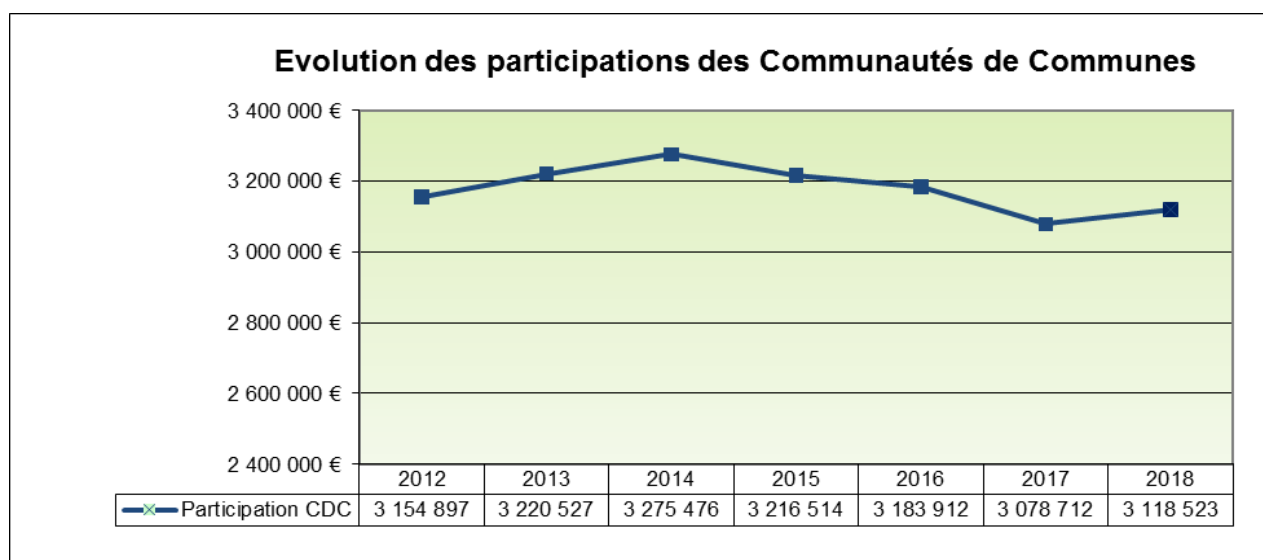
Concerne la zone agglomérée de Nogent-le-Rotrou, la rue de Charroyau sur Saint-Jean-Pierre-Fixte

Orne

Zone 1 : 1 collecte OM par semaine

Concerne Bellou-le-Trichard, Ceton, Saint-Germain-de-la-Coudre, Val-au-Perche, Saint-Hilaire-sur-Erre, Condeau, Dancé, Saint-Pierre-la-Bruyère.

⇒ Evolution



	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
Montant des participations des CDC	3 183 912 €	3 078 712 €	3 118 523 €	+1,29%
euros/habitants	91,20 €/hab*	89,85 €/hab**	92,10 €/hab***	+2,50 %

*base pop 2016 : 34 912 hab

**base pop 2017 : 34 265 hab

***base pop 2018 : 33 858 hab

Le coût en euro par habitant n'est donné qu'à titre indicatif car la TEOM est calculée sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

2.2 – REDEVANCE SPECIALE

⇒ Principe

Obligatoire depuis 1993, la **REDEVANCE SPECIALE** permet de facturer, auprès des entreprises et administrations, la collecte et l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères, lorsque ce service est rendu par la collectivité.

Afin de se conformer à la loi, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a décidé de l'instituer.

Avec la mise en place de la redevance spéciale **dès le 1er Janvier 2015**, le coût de la prestation est facturé à hauteur du service rendu, c'est-à-dire que le montant de la tarification est calculé en fonction du volume de déchets produits.

Ainsi plus l'entreprise réduira ses déchets (accompagnée du SICTOM), moins elle paiera. Dans un premier temps, seuls les professionnels **produisant plus de 3 000 L de déchets par semaine** sont concernés. Tous ont été rencontrés et une facturation fictive à blanc leur a été soumise en 2014.

10 établissements ont signé la convention « redevance spéciale » pour l'année 2015. La facturation réelle a débuté au 1^{er} janvier 2015.

Les professionnels en question, ont toujours, la possibilité de faire appel à des prestataires privés et de gérer eux-mêmes leurs déchets, auquel cas, ils ne seraient pas soumis à cette redevance spéciale.

Au 1^{er} janvier 2018, seulement **6 entreprises** ont renouvelé la convention REDEVANCE SPECIALE avec le SICTOM.

⇒ Modalité d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à la délibération prise le 25 juin 2014, instituant la REDEVANCE SPECIALE, il a été convenu que cette redevance serait, chaque année, calculée sur la base des tarifs connus et actés par le comité syndical au mois de juin de l'année précédente.

La tarification reflète le coût du service et comprend :

- La mise à disposition des bacs (location / maintenance)
- Les coûts de collecte et transport des déchets
- Les coûts de traitement des déchets (incinération des ordures ménagères)
- Les coûts de gestion du service

La formule de calcul est la suivante :

$$RS = (L \times Vi) + [(C + T) \times 52 \times Vc] + G$$

Avec :

L : Prix de la location et de la maintenance des bacs

Vc : volume collecté (m³/semaine)

Vi : Volume installé

G : Frais de gestion du service = 10% de RS

C et T : prix de la collecte, du transport et du traitement

Les tarifs proposés pour l'année 2018 sont :

Location et maintenance des bacs (L) :	37,88 € TTC / m³ / an
Collecte (C) :	96,07 € TTC / tonne
Traitement (incinération) (T) :	144,52 € TTC / tonne

Ces tarifs sont les tarifs en vigueur au mois de juin 2017.

2.3 - TVA à taux réduit



Grâce à la mise en place des collectes sélectives sur l'ensemble de notre territoire et la signature du contrat avec l'éco-organisme Eco-Emballages, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou bénéficie d'un **taux de TVA réduit** (5,5% jusqu'au 31 décembre 2011, 7% au 1^{er} janvier 2012 et 10% à partir du 1^{er} janvier 2014) au lieu de 20% depuis le 1^{er} janvier 2014) sur les prestations afférentes aux déchets (collectes, incinération, traitements ...).

Ce qui représente une économie relativement importante sur l'ensemble du budget de fonctionnement.

2^{ème} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES

A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Différents types de collectes sont gérés par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective des verres, journaux-magazines et emballages ménagers,
- la collecte des encombrants et des déchets assimilés, des déchets verts et des déchets toxiques ..., qui s'effectue principalement par l'intermédiaire des déchetteries.

1. Les déchets des ménages

1.1. La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

⇒ Les modalités de collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée **en porte à porte** ou en **points de regroupement** selon la localisation sur le territoire.

Les ordures ménagères sont ensuite déchargées **au quai de transfert** de Nogent le Rotrou, construit en 2009 et géré par le SOMEL, avant d'être transportées à l'usine d'incinération ORISANE



⇒ Les contenants

La collecte s'effectue dans des **bacs roulants** de couleur noire fournis par le Syndicat.

Le SICTOM disposait au 01/01/2018 de **15 026 bacs** à ordures ménagères sur son territoire pour un volume de 3 236 450 litres. Ces bacs **sont loués** à la société **CITEC**.



⇒ La fréquence de collecte

Elle varie de **une à deux collectes par semaine** selon les communes. Le tableau suivant détaille la fréquence de collecte par commune.

Communes	Jours de collecte O.M.
Argenvilliers	vendredi
Authon-du-Perche	lundi
Beaumont-les-Autels	vendredi
Bellou-le-Trichard	jeudi
Bethonvilliers	lundi
Brunelles	jeudi
Ceton	vendredi
Champrond-en-Perchet	jeudi
Chapelle-Guillaume	lundi

Communes	Jours de collecte O.M.
Le Theil / Huisne (Val au Perche)	samedi
Les Autels-Villevillon	samedi
Les Etilieux	samedi
l'Hermitière (Val au Perche)	mercredi
Luigny	samedi
Mâle (Val au Perche)	mercredi
Margon	mardi
Marolles-les-Buis	lundi
Miermaigne	Vendredi

Chapelle-Royale	samedi
Charbonnières	samedi
Chasant	Jeudi
Combres	lundi
Condeau (Sablon sur Huisne)	jeudi
Coudray-au-Perche	samedi
Coudreceau	lundi
Dancé (Perche en nocé)	jeudi
Frazé	jeudi
Frétigny	lundi
Gemages (Val au Perche)	jeudi
Happonvilliers	lundi
La Bazoches-Gouet	lundi
La Croix-du-Perche	jeudi
La Gaudaine	jeudi
La Rouge (Val au Perche)	jeudi

Montigny-le-Chartif	jeudi
Moulhard	samedi
Nogent-le-Rotrou	mardi - vendredi
Nonvilliers-Grand'Houx	jeudi
Soizé	samedi
Souancé-au-Perche	jeudi
St Agnan/Erre (Val au Perche)	jeudi
St Bomer	samedi
St Denis-d'Authou	Lundi
St Germain-de-la-Coudre	jeudi
St Hilaire / Erre	jeudi
St Jean Pierre Fixte	lundi
St Pierre-la-Bruyère	jeudi
Thiron-Gardais	lundi
Trizay-Coutretôt-St-Serge	jeudi
Vichères	jeudi

1.2. Les Collectes Sélectives

La collecte sélective a débuté sur l'ensemble du territoire en janvier 2000 par l'apport volontaire et en mars 2000 pour le porte à porte.

MODIFICATIONS intervenues depuis l'année 2016 :

- ⇒ **Simplification des consignes de tri** : les emballages et les papiers sont collectés en mélange dans les mêmes contenants
- ⇒ **Suppression de la collecte du verre en porte à porte sur la commune de MARGON**
- ⇒ **Mise en place de conteneurs pour la collecte du verre en porte à porte sur la commune de Nogent le Rotrou**

⇒ Les flux

Jusqu'en 2016, le choix du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou a été de distinguer quatre flux :

- **verre** : verre en mélange depuis 2009 (auparavant le tri s'effectuait par couleur)
- **journaux-magazines** : journaux, magazines, publicités, catalogues,
- **emballages ménagers** : bouteilles et flacons en plastiques, cartonnettes, briques alimentaires, boîtes métalliques,
- **déchets ménagers résiduels**.

⇒ Depuis le 07 mai 2016, le SICTOM a décidé de **simplifier les consignes de tri** en collectant en mélange les emballages et les papiers.



⇒ Les modalités de collecte

Les modalités de collecte sont les suivantes :

	VERRE		EMBALLAGES et PAPIERS	
Modes de collecte	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire
Contenants			 	
Nombre et volumes	120L pour l'habitat individuel et 240 L pour	203 conteneurs de 1,5 ou 2,5 m ³	Sacs jaunes transparents de 50 litres (habitat individuel)	177 conteneurs de 4 ou 6 m ³

	l'habitat collectif Bacs loués à la société PLASTIC OMNIUM		+ bacs de regroupement de 180 à 660 litres (habitat collectif)	
Secteurs	Nogent-le-Rotrou (hors écarts)	Les 45 communes du SICTOM	Nogent-le-Rotrou et Margon (hors écarts)	Les 45 communes du SICTOM
Fréquences	1 fois par mois	1 fois par quinzaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine à 1 fois par quinzaine

Ces choix ont été effectués pour plusieurs raisons :

	PORTE A PORTE	APPORT VOLONTAIRE
	<ul style="list-style-type: none"> - captage plus important, - pas de surcoût de collecte car substitution d'une collecte d'emballages ménagers à une collecte d'ordures ménagères. 	<ul style="list-style-type: none"> - adapté à l'habitat peu dense, - évite le surcoût d'une collecte supplémentaire. Pour les communes collectées une fois par semaine, une collecte en porte à porte nécessiterait une collecte supplémentaire, ce qui engendrerait un surcoût important, - qualité du tri meilleure.
	<ul style="list-style-type: none"> - un taux de refus plus important (notamment en logements collectifs). 	<ul style="list-style-type: none"> - captage moins important.

1.3. La Collecte des Végétaux en Porte à Porte



Depuis mars 2000, une collecte spécifique des végétaux en porte à porte sur les zones agglomérées des communes de **Nogent-le-Rotrou** et **Margon** a été mise en place. Cette collecte a lieu une fois par semaine, le lundi matin du 15 avril à fin octobre. Les habitants déposent leurs végétaux dans des **sacs en papier biodégradable** de 100L devant leur domicile. **En 2018, 4 400 sacs ont été vendus** dans 4 points de vente répartis sur les 2 communes.

1.4. Les Déchetteries

Les déchetteries ont pour rôle de collecter les déchets encombrants ou assimilés ainsi que les déchets spéciaux, qui ne sont pas ramassés avec les ordures ménagères résiduelles.

Le Syndicat est desservi par quatre déchetteries situées à **Thiron-Gardais, Charbonnières, le Theil-sur-Huisne** et **Nogent-le-Rotrou**. Chaque site est composé de 5 à 10 quais de déchargement et de zones de stockage pour les conteneurs de tri

Les deux premières (Thiron Gardais et Charbonnières) ont été ouvertes au public en 1997. La déchetterie du Theil-sur-Huisne, mise en service le 1^{er} septembre 2003, permet de desservir la majorité des communes de l'Orne adhérentes au Syndicat. La plateforme d'entreposage de Nogent-le-Rotrou mise en place en 1993 a été fermée suite à l'ouverture d'une nouvelle déchetterie en octobre 2005.

Dans l'objectif de sécuriser le site, améliorer les conditions de circulation et de stockage, nous avons procédé à **l'extension et à la rénovation de la déchetterie de Thiron Gardais en 2015** et à **l'extension et à la rénovation de la déchetterie de Charbonnières au cours de l'année 2017**.



⇒ Les Déchets acceptés

BATTERIES CARTONS DÉCHETS VERTS DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES GRAVATS / INERTES HUILES DE VIDANGE MÉTAUX

PILES ET ACCUMULATEURS TOUT-VENANT PAPIERS VERRES GROS ÉLECTROMÉNAGER PETITS APPAREILS MÉNAGERS ÉCRANS

EMBALLAGES MENAGERS HUILES VEGETALES BOIS CARTOUCHES D'ENCRE CAPSULES CAFE NESPRESSO LAMPES CARTOUCHES

MOBILIER

Sur Nogent le Rotrou uniquement →

⇒ Les Déchets refusés

Un certain nombre de déchets sont refusés en déchetteries notamment :

MÉDICAMENTS ORDURES MÉNAGÈRES PNEUMATIQUES AMIANTE / CIMENT DÉCHETS RADIOACTIFS

BOUTEILLES DE GAZ EXTINCTEURS DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES TERRE DÉCHETS EXPLOSIFS

Egalement les déchets anatomiques et hospitaliers, les boues de perchloréthylène, etc...

⇒ Les Horaires d'ouverture

Déchetteries		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
Nogent-le-Rotrou	HIVER du 01/10 au 31/03	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h
	ETE du 01/04 au 30/09	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-17h30
Thiron Gardais	HIVER du 01/10 au 31/03	14h-17h30		14h-17h30		14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
	ETE du 01/04 au 30/09	14h-17h30		9h-12h 14h-17h30		9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Charbonnières		9h-12h	-	13h30-17h30	-	14h-17h	9h-12h 14h-17h
Le Theil-sur-Huisne		13h30-17h30	-	9h-12h 13h30-17h30	-	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h15

La nouvelle réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et l'arrivée de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (REP) vont bouleverser l'organisation des déchetteries.

Elles doivent gérer des **volumes en hausse** et des **produits** potentiellement **dangereux** tout en assurant un **accueil** des usagers de bonne **qualité et sécurisé**. Autant d'enjeux qui vont impacter l'organisation du service et les coûts de gestion du SICTOM.

Les déchetteries de THIRON-GARDAIS et de CHARBONNIERES ont été rénovées dans ce sens au cours des années 2015 et 2017. Les sites de NOGENT LE ROTROU et du THEIL SUR HUISNE le seront d'ici peu.

2. Les déchets non ménagers

Les déchets non ménagers proviennent des activités du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, et toute autre activité professionnelle. Ils peuvent être collectés avec les déchets ménagers (collecte en porte à porte avec les déchets résiduels ou en déchetteries) s'ils sont assimilables aux déchets des ménages, par leur quantité et leur qualité.

2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères

Les déchets non ménagers collectés avec les ordures ménagères résiduelles proviennent principalement des artisans, commerçants, agriculteurs ou petits industriels.

Un certain nombre de gros producteurs ne sont pas collectés par le Syndicat mais par des prestataires extérieurs.

- **Nombre de bénéficiaires du service :**

Sont concernés tous les professionnels situés sur les 45 communes du SICTOM à l'exception des entreprises qui gèrent leurs déchets via des prestataires de services.

- **Limitation :**

La limite est fixée à **3 000L par semaine**.

Pour une production supérieure ou égale à 3 000L de déchets par semaine, si le professionnel souhaite utiliser le service du SICTOM, il est soumis à la **REDEVANCE SPECIALE**.

Au 1^{er} janvier 2018, **6 gros producteurs** sont soumis à cette redevance.

La collecte s'effectue en bacs noirs à couvercle bordeaux identifiés « redevance spéciale ».

Le SICTOM a distribué 43 bacs pour un volume de 22 810 L au 1^{er} janvier 2018. Ces bacs **sont loués** à la société **CITEC Environnement**.



2.2. Collectes en Déchetteries

Les déchetteries sont ouvertes aux professionnels sous certaines conditions :

	DECHETS « GRATUITS »	DECHETS « PAYANTS »	
pour les produits réutilisables et recyclables (cartons, batteries, huiles de vidange, ...) dans la limite de 2 m³ par semaine	les gravats (déchets de démolition, vitres, ...)	12,00 euros / m³	limité à 2 m³ par semaine
	les encombrants (meubles, déchets volumineux, etc...)	13,50 euros / m³	
	les déchets verts (gazon, branchages, etc...)	13,00 euros / m³	limité à 12 m³ par semaine
	les déchets toxiques (peintures, colles, vernis, solvants, acides, bases, piles, tubes au néon, produits de traitement, ...)	1,00 euros / kg	

A noter : ces tarifs n'ont pas augmenté depuis 2008.



Comme pour les ménages, certains déchets sont refusés en déchetterie pour les professionnels tels que **l'amiante, les produits radioactifs, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les explosifs, les déchets anatomiques et hospitaliers, les médicaments, les boues de perchloréthylène, les pneumatiques, etc...**

- **Nombre de bénéficiaires :**

113 professionnels ont effectué des dépôts payants en déchetteries au cours de l'année 2018
239 factures ont été émises suite à leurs dépôts.

- **Volume de déchets déposés :**

	2017	2018
Encombrants	509 m³	568 m³
Gravats	88 m³	78 m³
Déchets toxiques	1 003 kg	274 kg
Déchets verts	107 m³	200 m³

Le dépôt des déchets recyclables n'étant pas soumis à facturation, nous ne disposons pas de données chiffrées sur le nombre de professionnels et sur les quantités apportées pour ce type de déchets.

2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants

Depuis mars 2000, une collecte spécifique des cartons des commerçants de **Nogent-le-Rotrou et Margon** a été mise en place. Cette collecte a lieu deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi, de 12 heures à 14 heures. Les commerçants doivent déposer leurs cartons pliés et vidés de tout contenu, devant leurs magasins. Le SICTOM ne fournit pas de contenant pour cette collecte.



Le circuit de collecte concerne les rues commerçantes de Nogent-le-Rotrou et Margon, où sont localisés les gros producteurs de cartons.

Néanmoins, les commerçants et artisans de Nogent-le-Rotrou, Margon ainsi que les autres communes du syndicat non concernés par cette collecte spécifique, peuvent déposer leurs cartons **en déchetteries**.

- **Nombre de bénéficiaires du service :**

Environ 230 professionnels sont recensés sur le circuit de collecte.

- **Limitation :**

Pas de limitation de volumes sur cette collecte.

66 t de cartons ont été collectés en 2018.

3. Les tonnages collectés et leur évolution

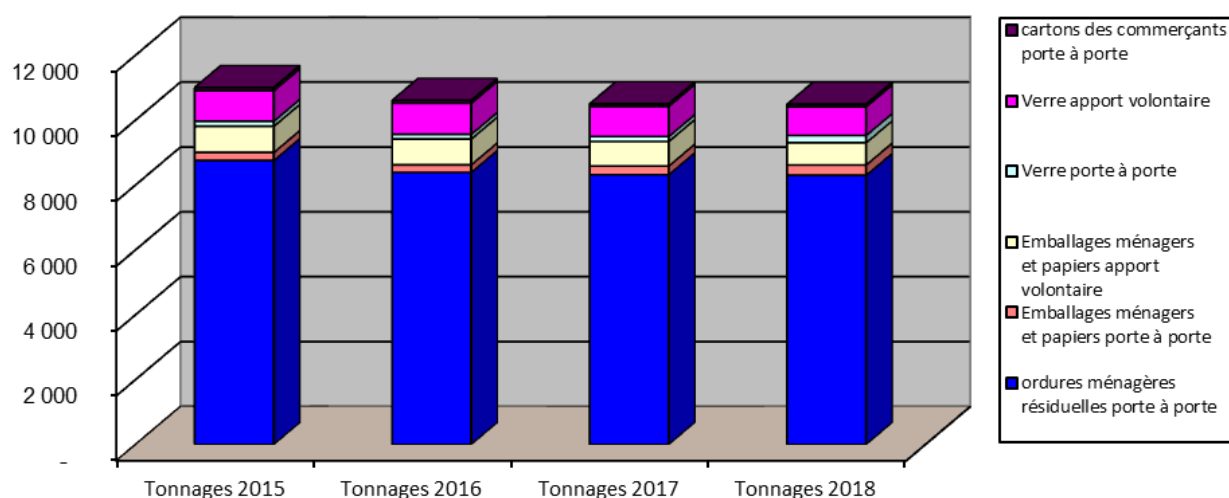
3.1. Les Collectes en Porte à Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)

	Déchets	Type de collecte	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution 2017-2018
OM	Collecte des ordures ménagères	porte à porte	8 389	8 318	8 299	-0,23%
SELECTIF	Emballages ménagers Jusqu'au 07/05/2016	apport volontaire	80	-	-	-
		porte à porte	85	-	-	-
	Papiers Jusqu'au 07/05/2016	apport volontaire	172	-	-	-
	BIFLUX (emballages et papiers en mélange) A partir du 07/05/2016	apport volontaire	504	684	664	-2,92%
		porte à porte	182	320	339	+5,94%
	Verre	apport volontaire	929	883	873	-1,13%
		porte à porte	153	225	232	+3,11%
	Cartons des commerçants	porte à porte	73	76	66	-13,16%
	<i>Sous Total collecte sélective</i>		<i>2 246</i>	<i>2 215</i>	<i>2 174</i>	<i>-0,64%</i>
	TOTAL		10 567	10 506	10 473	-0,31%

Les déchets assimilés sont collectés avec les déchets ménagers, nous ne pouvons pas distinguer les quantités produites par les ménages, des quantités produites par les professionnels.

⇒ On constate une **légère diminution** des déchets collectés sur l'année 2018.

Tonnages collectés en PàP et AV



Concernant les **emballages ménagers** et les **papiers**, les tonnages collectés ne représentent pas exactement les tonnages produits et valorisés (tonnes réellement valorisées par les récupérateurs). Pour connaître les performances exactes des collectes sélectives, il est nécessaire de connaître les tonnages produits à la sortie du

centre de tri et donc la composition exacte des matériaux collectés et notamment les **quantités de refus** (erreurs de tri = matériaux non valorisables). Ces données seront examinées par la suite.

De même, il existe un décalage entre les tonnes produites et les tonnes livrées aux repreneurs, du fait du **temps de stockage**.

Pour le **verre**, les tonnes collectées sont égales aux tonnes valorisées (pas de taux de refus appliqué). Cependant, il existe un décalage entre les tonnes collectées et les tonnes livrées au repreneur, du fait du temps de stockage. Les tonnes collectées permettent un suivi approximatif des performances des collectes sélectives.

3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte à Porte

TONNAGES	2016	2017	2018
Déchets verts en PAP	23,22 t	24,88 t	28,36 t

Les tonnages de déchets verts collectés en porte à porte sur **Nogent-le-Rotrou et Margon** (prestation effectuée sur 6,5 mois de l'année) sont en légère augmentation par rapport à l'année dernière.

3.3. Les tonnages collectés en déchetteries

Type	Déchetteries	2015	2016	2017	2018	évolution
Gravats	Thiron-Gardais	297,82 t	334,04 t	278,52 t	278,52 t	
	Charbonnières	298,70 t	349,98 t	305,30 t	377,90 t	
	Nogent-le-Rotrou	1 396,14 t	1 135,83 t	1 088,76 t	1 063,44 t	
	Le Theil-sur-Huisne	410,48 t	348,58 t	362,92 t	381,38 t	
	Total	2 403,14 t	2 168,43 t	2 035,50 t	2 101,24 t	+ 3,23 %
Encombrants	Thiron-Gardais	304,82 t	383,09 t	389,26 t	434,28 t	
	Charbonnières	314,70 t	358,63 t	296,30 t	339,72 t	
	Nogent-le-Rotrou	834,24 t	880,12 t	920,52 t	931,10 t	
	Le Theil-sur-Huisne	276,32 t	311,36 t	340,22 t	386,44 t	
	Total	1 730,08 t	1 933,20 t	1 946,30 t	2 091,54 t	+ 7,46 %
Déchets verts	Thiron-Gardais	490,02 t	594,71 t	597,34 t	570,48 t	
	Charbonnières	357,02 t	412,86 t	329,22 t	375,84 t	
	Nogent-le-Rotrou	1 815,08 t	2 012,62 t	2 078,68 t	1 990,12 t	
	Le Theil-sur-Huisne	580,52 t	648,56 t	649,80 t	656,60 t	
	Total	3 242,64 t	3 668,75 t	3 655,04 t	3 593,04 t	- 1,70 %
Cartons	Thiron-Gardais	36,22 t	41,78 t	39,34 t	41,30 t	
	Charbonnières	34,08 t	30,88 t	30,36 t	37,72 t	
	Nogent-le-Rotrou	60,56 t	62,68 t	64,10 t	66,12 t	
	Le Theil-sur-Huisne	39,08 t	37,90 t	36,18 t	38,80 t	
	Total	169,94 t	173,24 t	169,98 t	183,94 t	+ 8,21 %
Métaux	Thiron-Gardais	60,66 t	86,62 t	81,72 t	90,98 t	
	Charbonnières	83,34 t	84,18 t	63,02 t	86,66 t	
	Nogent-le-Rotrou	145,44 t	151,02 t	156,60 t	169,14 t	
	Le Theil-sur-Huisne	70,56 t	74,92 t	84,44 t	84,25 t	
	Total	360,00 t	396,74 t	385,78 t	431,03 t	+ 11,73 %

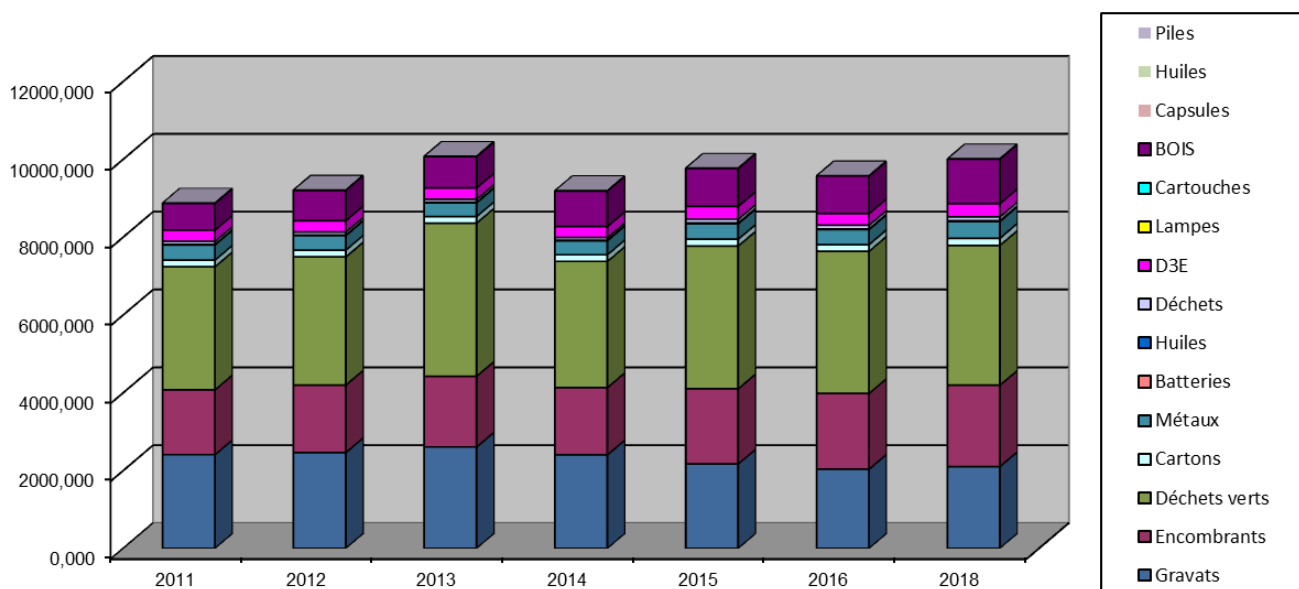
Batteries	Thiron-Gardais	1,457 t	2,996 t	1,493 t	1,712 t	
	Charbonnières	0,000 t	0,269 t	0,656 t	1,554 t	
	Nogent-le-Rotrou	2,810 t	3,150 t	2,844 t	2,768 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,106 t	0,258 t	0,141 t	0,387 t	
	Total	4,373 t	6,673 t	5,134 t	6,421 t	+ 25,07 %
Huiles de vidange	Thiron Gardais	2,250 t	4,050 t	3,600 t	3,420 t	
	Charbonnières	2,070 t	3,690 t	2,430 t	1,800 t	
	Nogent-le-Rotrou	4,140 t	5,67 t	5,760 t	4,230 t	
	Le Theil sur Huisne	2,340 t	1,350 t	1,800 t	2,340 t	
	Total	10,800 t	14,760 t	13,590 t	11,790 t	- 13,25%
Déchets toxiques	Thiron-Gardais	10,086 t	16,956 t	16,632 t	16,885 t	
	Charbonnières	13,436 t	19,447 t	14,308 t	20,184 t	
	Nogent-le-Rotrou	27,825 t	38,902 t	41,908 t	45,007 t	
	Le Theil-sur-Huisne	13,558 t	21,690 t	22,091 t	18,500 t	
	Total	64,905 t	96,995 t	94,939 t	100,576 t	+ 5,94 %
Piles	Thiron-Gardais	0,426 t	0,726 t	0,399 t	0,849 t	
	Charbonnières	0,000 t	0,740 t	0,455 t	0,445 t	
	Nogent-le-Rotrou	3,890 t	1,043 t	1,061 t	1,648 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,269 t	0,519 t	1,153 t	0,427 t	
	Total	4,585 t	3,028 t	3,068 t	3,369 t	+ 9,81 %
DEEE	Thiron-Gardais	50,196 t	59,800 t	60,451 t	62,047 t	
	Charbonnières	45,589 t	50,678 t	39,835 t	59,455 t	
	Nogent-le-Rotrou	132,160 t	158,067 t	138,716 t	156,418 t	
	Le Theil-sur-Huisne	55,678 t	61,703 t	58,001 t	60,130 t	
	Total	283,623 t	330,248 t	297,003 t	338,050 t	+ 13,82 %
MEUBLES	Thiron-Gardais				0,00 t	<i>Début de la collecte En 2018</i>
	Charbonnières				0,00 t	
	Nogent-le-Rotrou				77,62 t	
	Le Theil-sur-Huisne				0,00 t	
	Total	0 t	0 t	0 t	77,62 t	
Lampes	Thiron-Gardais	0,094 t	0,023 t	0,080 t	0,214 t	
	Charbonnières	0,258 t	0,122 t	0,000 t	0,197 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,376 t	0,516 t	0,171 t	0,598 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,209 t	0,073 t	0,118 t	0,119 t	
	Total	0,937t	0,734 t	0,369	1,128 t	+ 205,69%
Cartouches D'encre	Thiron-Gardais	0,144 t	0,203 t	0,096 t	0,087 t	
	Charbonnières	0,054 t	0,034 t	0,033 t	0,047 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,217 t	0,246 t	0,129 t	0,104 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,108 t	0,114 t	0,071 t	0,061 t	
	Total	0,523 t	0,597 t	0,329 t	0,299 t	- 9,12%
Bois	Thiron-Gardais	110,06 t	157,62 t	156,50 t	216,62 t	
	Charbonnières	122,64 t	115,14 t	111,12 t	163,72 t	
	Nogent-le-Rotrou	516,08 t	523,29 t	521,86 t	564,58 t	
	Le Theil-sur-Huisne	166,92 t	180,02 t	176,42 t	200,80 t	
	Total	915,700 t	976,070 t	965,90 t	1 145,72 t	+ 18,62%

Capsules nespresso	Thiron-Gardais	0,213 t	0,195 t	0,157 t	0,257 t	
	Charbonnières	0,296 t	0,193 t	0,156 t	0,189 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,794 t	0,800 t	0,470 t	0,591 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,184 t	0,804 t	0,152 t	0,392 t	
	Total	1,487 t	1,992 t	0,935 t	1,429 t	+52,83%

Huiles végétales	Thiron-Gardais	0,192 t	0,525 t	0,541 t	0,422 t	
	Charbonnières	0,101 t	0,297 t	0,291 t	0,389 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,473 t	0,511 t	0,664 t	0,759 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,532 t	0,340 t	0,484 t	0,477 t	
	Total	1,298 t	1,673 t	1,980 t	2,047 t	+3,27%

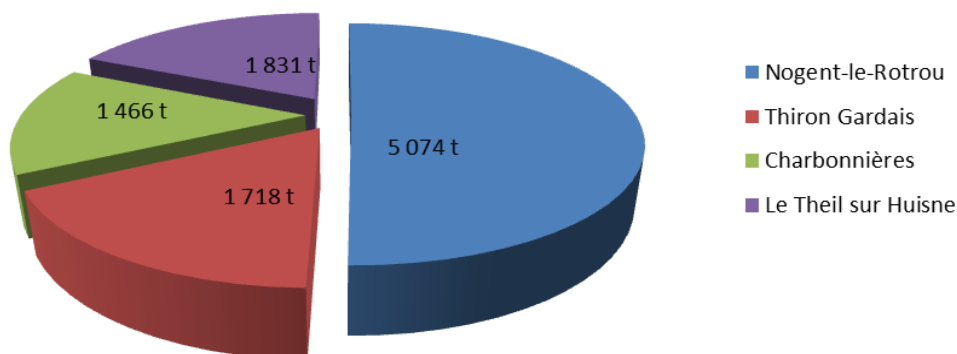
TOTAL	9 194,03 t	9 773,13 t	9 575,847 t	10 089,239 t	+ 5,36%
--------------	-------------------	-------------------	--------------------	---------------------	----------------

Evolution des tonnages de déchetteries



⇒ Augmentation de **+5,36%** des tonnages de déchets collectés en déchetteries en 2018.

Tonnages produits par déchetterie en 2018



B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1. Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés

Matériaux	Unité de traitement Localisation	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles (Compétence du SOMEL)	Usine d'incinération Orisane NOVERGIE à Mainvilliers (28)	Incinération avec valorisation énergétique par production d'électricité
Emballages ménagers et papiers	NATRIEL Agglomération du Pays de DREUX (28)	Tri, et recyclage après évacuation vers les industriels repreneurs
Verre	OI Manufacturing Reims (51)	Tri et recyclage
Déchets verts	NCI Environnement Montmirail (72)	Compostage puis valorisation agricole
Cartons	Beaufils Récupération Nogent-le-Rotrou (28)	Tri et recyclage
Gravats	NCI Environnement C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement ou réutilisation
Encombrants	NCI Environnement C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement
Ferrailles	NCI Environnement Le Mans (72)	Tri, broyage puis recyclage
Huiles de vidange	SEVIA Crucey (28)	Valorisation
Déchets toxiques	RECYDIS Le mans (72)	Selon le matériau : incinération ou valorisation
Batteries	RECYDIS Le mans (72)	Recyclage
Piles	COREPILE Cestas (33)	Broyage puis valorisation
Vêtements	LE RELAIS Paris (75) et ECOTEXTILES Appilly (60)	Tri puis valorisation
Déchets Electriques et Electroniques	ECOSYSTEME via SITA Gélainville (28)	Recyclage
Cartouches d'encre	COLLECTORS Mornant (69)	Valorisation matière et énergétique
Capsules Café NESPRESSO	NESPRESSO via SITA Gélainville (28)	Recyclage et compostage
Bois	NCI Environnement C.E.T. à Montmirail (72)	Broyage puis valorisation
Huiles végétales	RECYDIS Le mans (72)	Valorisation
Lampes	RECYLUM - PAPREC Sarcelles (93)	Recyclage
Mobilier	ECOMOBILIER via PAPREC Gasville Oisème (28)	Recyclage
Cartouches de fusils	Fédération des chasseurs d'Eure et Loir La Bourdinière St Loup (28)	Recyclage

2. Les unités de traitement et de valorisation

2.1. L'Usine d'Incinération



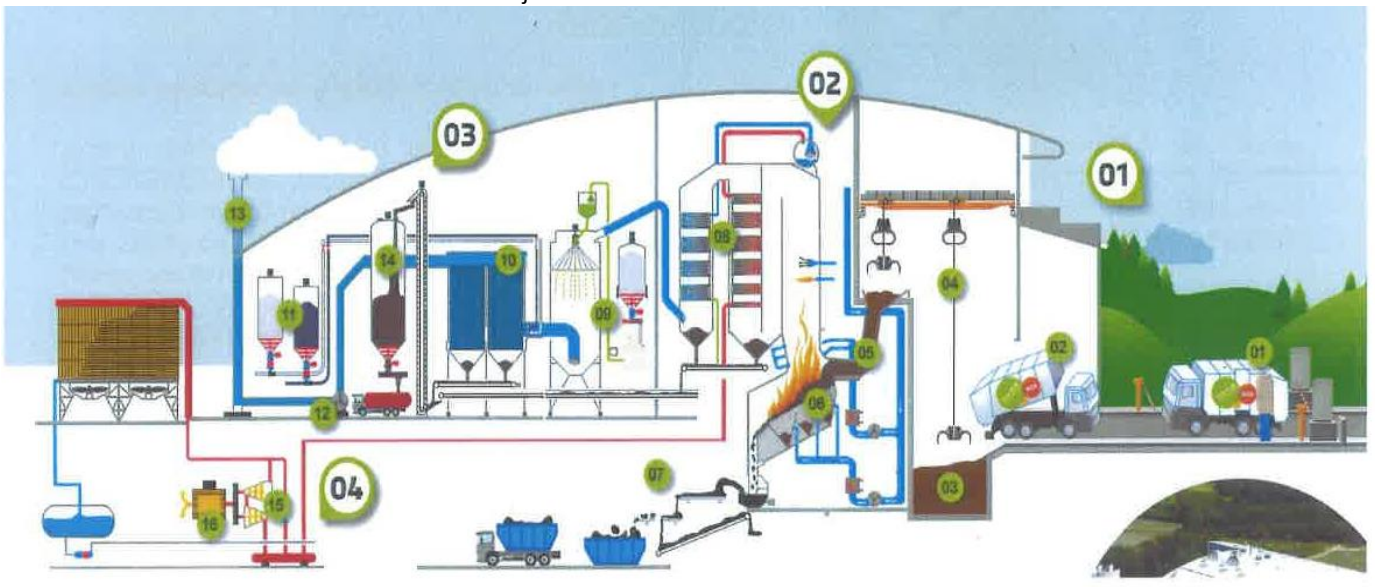
L'incinération des déchets résiduels ainsi que leur transport de Nogent-le-Rotrou à l'usine d'incinération est de la compétence du **SOMEL**, Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure et Loir.

Une fois collectés, les déchets sont transvidés sur le quai de transfert de Nogent-le-Rotrou puis transportés jusqu'à **Mainvilliers**, où est située l'usine d'incinération, **ORISANE**.

⇒ **Dispositif technique de l'usine d'incinération**
(source Orisane)

Localisation : La Mare Corbonne
28300 MAINVILLIERS
Exploitant : NOVERGIE/SITA
Groupe SUEZ Environnement
Propriétaire : Chartres Métropole (DSP)

L'usine ORISANE a été mise en service au 1^{er} janvier 1999.



L'usine est constituée de **deux lignes identiques**. L'installation est composée :

- d'une fosse de stockage des déchets (zone n°1)
- d'un pont roulant + grappin
- des fours (zone n°2)
- un système de traitement des fumées par voie semi-humide (composé d'une tour d'atomisation pour neutraliser les gaz acides, d'un filtre à manche pour capter les poussières, d'une injection de charbons pour traiter les dioxines et furanes) (zone n°3)
- une chaudière à récupération d'énergie – valorisation énergétique (zone n°4)

⇒ La **capacité de traitement** théorique des deux fours est d'environ 110 à 120 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par an.

⇒ La combustion des ordures ménagères produit de **l'énergie électrique** dont 90 à 95 % sont vendus et distribués sur le réseau électrique de l'agglomération chartraine.

⇒ **Origine des apports et tonnages traités**

Par le biais d'une convention de coopération qui s'achève au 31 décembre 2018, ORISANE valorise les déchets de Chartres Métropole, et du SOMEL qui comprend l'agglomération du Pays Dreux, le SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou et le SICTOM de La Loupe/Courville.

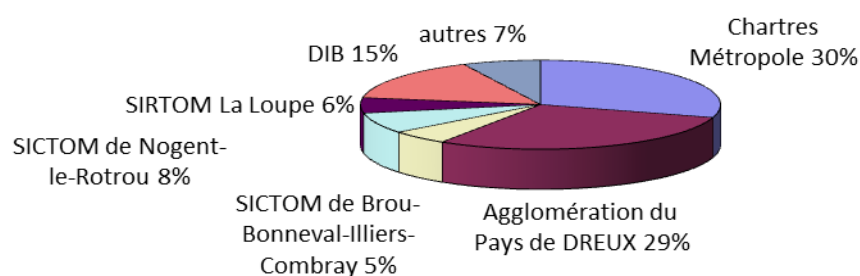
Le SYRTOM du Pays Chartrain a été dissout au 1^{er} janvier 2013 suite à l'extension de Chartres métropole.

Le SYROM de Dreux a été dissout au 1^{er} janvier 2014 suite à l'extension de Dreux Agglomération devenue Agglomération du Pays de Dreux.

Des déchets industriels banals (DIB) sont également traités à ORISANE.

	2015	2016	2017	2018
CHARTRES METROPOLE	32 242 t	32 036 t	32 198 t	32 750 t
Agglomération du Pays de DREUX	32 526 t	31 953 t	31 825 t	32 463 t
SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray	5 743 t	5 805 t	5 939 t	5 749 t
SICTOM de Nogent-le-Rotrou	8 756 t	8 389 t	8 318 t	8 299 t
SIRTOM La Loupe	6 241 t	5 880 t	5 569 t	6 141 t
DIB	18 752 t	14 672 t	14 792 t	17 115 t
Autres clients ORISANE	5 339 t	18 820 t	10 818 t	7 739 t
TOTAL	109 599 t	111 555 t	109 459 t	110 256 t

Provenance des ordures ménagères valorisées à Orisane en 2018



⇒ Produits valorisés issus de l'incinération

- Production de mâchefers

TONNAGES	2016	2017	2018
Production de mâchefers	24 890 tonnes	23 554 tonnes	22 399 tonnes
	Soit	Soit	Soit
	224 kg /t de déchets	215 kg /t de déchets	203 kg /t de déchets

La valorisation des mâchefers s'est effectuée de la façon suivante :

TONNAGES	2016	2017	2018
Métaux ferreux valorisés	1 931 tonnes	1 851 tonnes	1 367 tonnes
	7,758% des mâchefers bruts 1,736% des tonnes traitées	7,858% des mâchefers bruts 1,691% des tonnes traitées	6,103% des mâchefers bruts 1,240% des tonnes traitées
Métaux non ferreux valorisés (aluminium)	177 tonnes	182 tonnes	170 tonnes
	0,711% des mâchefers bruts 0,159% des tonnes traitées	0,773% des mâchefers bruts 0,166% des tonnes traitées	0,759% des mâchefers bruts 0,154% des tonnes traitées
Mâchefers utilisés en sous couche routière	22 782 tonnes	21 521 tonnes	<i>Valeurs non communiquées</i>

- Production d'électricité

	2016	2017	2018
Production d'électricité	56 818 MWh	55 367 MWh	45 997 MWh
	0,511 MWh/tonne traitée	0,504 MWh/tonne traitée	0,421 MWh/tonne traitée

⇒ Produits non valorisés issus de l'incinération

- Production de REFIOM (résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) :

	2016	2017	2018
Production de refiom	5 340 tonnes 48 kg/tonne traitée	4 868 tonnes 44 kg/tonne traitée	4 260 tonnes 39 kg/tonne traitée

Cette production est acheminée sur un Centre d'Enfouissement Technique de classe 1 (C.E.T. 1) de Laval.

⇒ Performance énergétique de l'usine

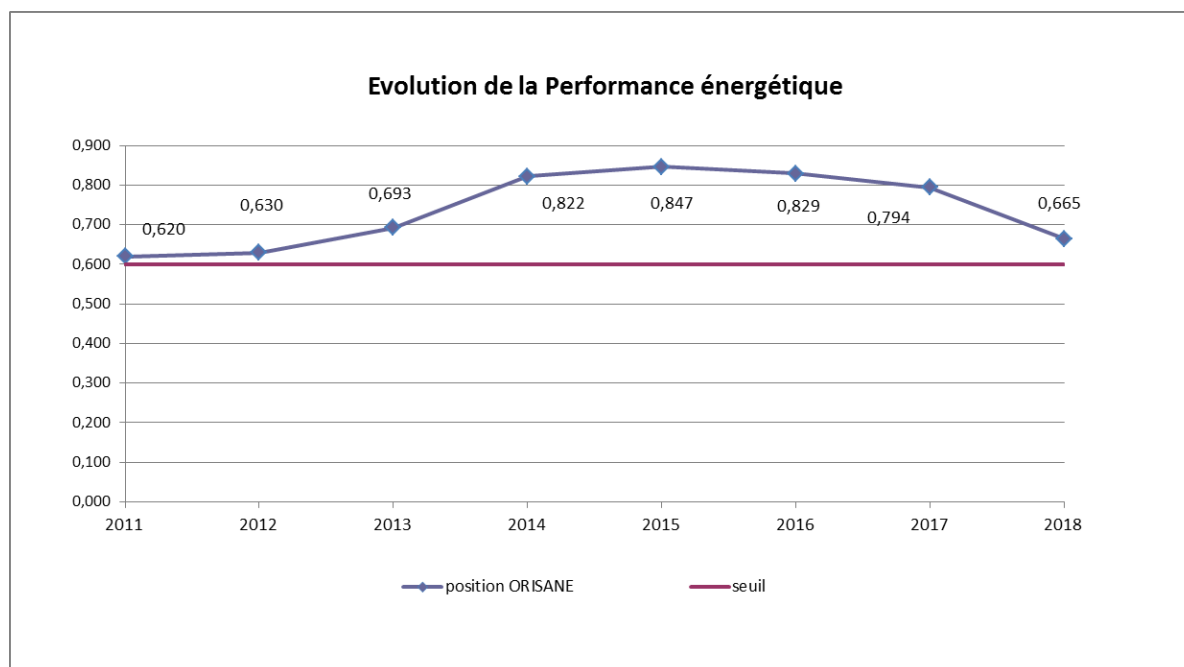
La production électrique d'ORISANE est issue de la combustion des déchets qui dégage de la chaleur sous forme d'énergie thermique. Cette chaleur permet, au contact de tubes remplis d'eau dans la chaudière, de transformer cette eau en vapeur. La vapeur sous pression, est ensuite dirigée vers un groupe turbo alternateur pour y être transformée en électricité.

REGLEMENTATION :

Art 4 de l'arrêté du 18 mars 2009 fixant la performance énergétique : « Est considérée, comme installation présentant une performance énergétique de niveau élevé, toute installation d'incinération de déchets non dangereux dont le résultat de l'évaluation réalisée, en application du présent arrêté, est supérieur ou égal à 0,6 si l'installation a été autorisée et que des déchets y ont été incinérés avant le 1er janvier 2009, ou 0,65 pour les installations autorisées après le 31 décembre 2008. »

La courbe, ci-dessous, représente l'évolution de l'efficacité énergétique d'Orisane.

Pour l'année 2018, le taux de performance s'élève à **0,665**.



INFORMATION :

La délégation de service public qui a été confié à SUEZ par Chartres Métropole, pour la gestion de l'usine d'incinération, s'achèvera au 31 décembre 2018. Chartres Métropole a décidé de reprendre la gestion de l'usine en régie dès le 1^{er} janvier 2019. Pour se faire, la régie CMTV (Chartres métropole traitement et valorisation) a été créée.

2.2. Le Centre de Tri



Les emballages et les papiers du SICTOM de Nogent-le-Rotrou sont triés dans un centre de tri, NATRIEL à DREUX

Localisation : ZA de la Rabette
28100 DREUX
Exploitant : Agglomération du Pays de DREUX

L'objectif de ce centre est :

- d'éliminer les erreurs de tri des usagers (refus de tri évacués vers les centres de traitement des ordures ménagères),
- de trier les déchets recyclables pour les conditionner, les stocker et les évacuer vers les repreneurs de matériaux.

Créé en 2005, le centre de tri était initialement composé :

- ❖ d'une zone de stockage couverte pour les produits apportés, (journaux et emballages),
- ❖ d'une ligne de tri pour les emballages ménagers où le tri est mécanique pour l'acier et manuel pour les autres matériaux,
- ❖ d'une ligne de tri pour les journaux où le tri manuel,
- ❖ d'une zone de conditionnement avec une presse à balle,
- ❖ d'une zone de stockage des produits conditionnés en attente d'enlèvements par les repreneurs.

Au cours du **1^{er} trimestre 2014**, ce centre de tri a été modernisé. Le process comporte dorénavant un tri optique des corps creux (bouteilles, flacons...) et des corps plats (papiers, cartons, magazines...), et un tri automatisé des métaux.

L'automatisation lui permet de rester compétitif en augmentant sa capacité pour trier **jusqu'à 24.000 tonnes de déchets recyclables par an**.

⇒ Filières de recyclage

Les matériaux suivants sont triés et valorisés selon les filières indiquées ci-après :

Matériaux triés	Repreneurs	Principaux débouchés
Papiers	UPM La Chapelle Darblay - Grand Couronne (76)	Papier recyclé en papiers journaux
Bouteilles PET (Polyéthylène Téréphthalate)	PAPREC via Paprec France Plastique Recyclage - Limay (78)	Fibres textiles
Bouteilles PEHD (polyéthylène Haute Densité)	PAPREC via Paprec France Plastique Recyclage – La Loyère (71)	Tuyaux, bouteilles non alimentaires, etc...
Acier	PAPREC via ARCELOR Mittal – Dunkerque (59)	Refonte de l'acier, réutilisation notamment dans l'industrie automobile
Aluminium	PAPREC via AFFIMET - Compiègne (60)	Refonte de l'aluminium, réutilisation
Cartonnettes	PAPREC via Papeterie PALM Descartes (37)	Carton recyclé
Briques	PAPREC via ECOPHYSE – Neuvy Le Roi (37)	Papier toilette, essuie tout
Gros de magasins	SEMARDEL - Vert Le Grand (91)	Papiers

⇒ Composition des emballages ménagers et papiers

Un échantillonnage régulier des matériaux qui arrivent au centre de tri (12 à 18 caractérisations par an) permet de connaître la composition des déchets recyclables ménagers collectés sur le SICTOM de Nogent le Rotrou.

❖ **La composition des EMBALLAGES** à la sortie du centre de tri est la suivante (moyenne porte à porte et apport volontaire) (en %) *(Jusqu'au 07/05/2016)*

%	acier	aluminium	PET clair	PET foncé	PEHD	cartons EMR	briques ELA	Papier	refus	Gros de magasin
2009	7,18	0,35	13,09	2,74	7,14	29,68	4,36	12,67	22,78	
2010	11,04	0,59	13,43	2,42	7,91	25,66	4,99	9,77	24,20	
2011	9,44	0,43	12,90	2,33	7,98	27,69	4,63	8,03	26,56	
2012	11,57	0,72	13,1	2,89	8,12	27,47	4,42	8,54	23,18	
2013	12,55	0,69	15,70	3,21	7,90	23,23	5,33	8,59	22,80	
2014	10,16	1,10	15,90	3,13	8,67	25,97	6,75	7,06	21,26	
2015	11,41	0,34	14,24	2,60	7,39	24,31	4,97	6,19	24,51	4,04

A noter : Depuis la modernisation du centre de tri et la mise en place du nouveau process, un nouveau flux de matière recyclable est apparu, il s'agit du « gros de magasin » (= fines de papiers et de cartons).

❖ **La composition du flux PAPIERS** à la sortie du centre de tri est la suivante (en %) *(Jusqu'au 07/05/2016)*

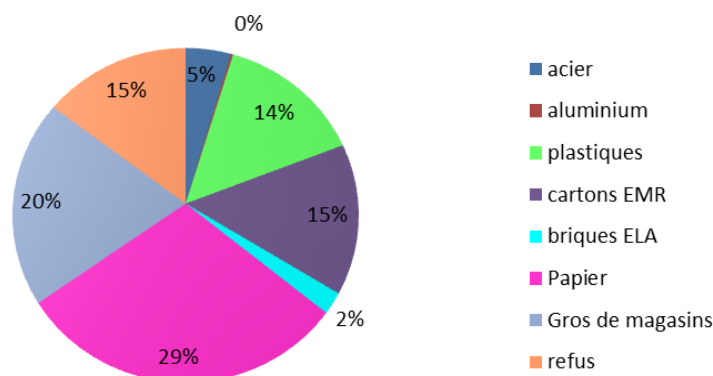
%	journaux-magazines	refus
2009	96,22	3,78
2010	94,78	5,22
2011	94,42	5,58
2012	95,59	4,41
2013	95,58	4,42
2014	96,13	3,87
2015	96,10	3,90

Pour information : A partir du 7 mai 2016, la collecte en bi flux a été mise en place, c'est-à-dire que les emballages sont collectés en mélange avec les papiers. Le geste de tri est simplifié.

❖ **La composition du BIFLUX (EMBALLAGES ET PAPIERS en mélange)** à la sortie du centre de tri est la suivante (en %) *(A partir du 07/05/2016)*

%	acier	aluminium	PET clair	PET foncé	PEHD	cartons EMR	briques ELA	Papier	Gros de magasin	Refus
2016	1,24	0,02	7,14	1,18	3,05	15,01	1,78	36,21	18,13	12,34
2017	4,98	0,26	7,73	1,80	3,14	13,12	1,85	29,81	26,62	10,69
2018	4,53	0,21	8,59	2,01	3,80	14,55	2,09	29,47	20,02	14,71

composition du Biflux (emballages et papiers)



Les taux de refus sont représentatifs des erreurs des habitants.

Cette année, le taux de refus des emballages est de **14,71%**.

La qualité du tri a régressé cette année. Nous ne devons pas relâcher nos efforts de communication et rappeler les consignes de tri pour que l'on puisse obtenir une meilleure qualité de recyclage.

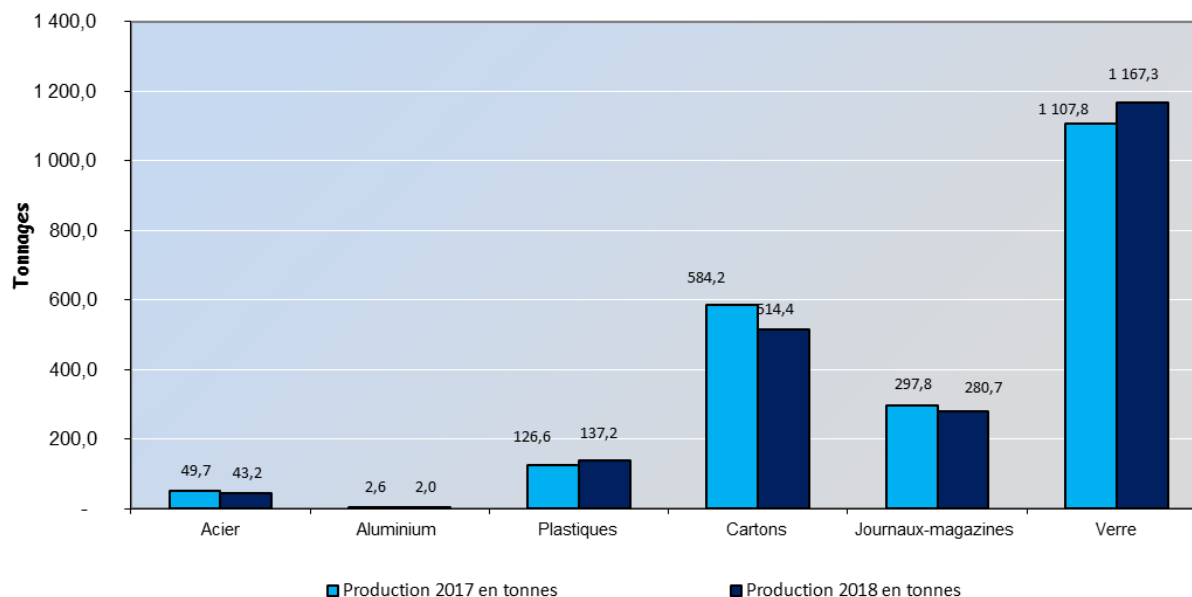
⇒ Production de matériaux recyclables par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou

Production	2017 en tonnage	2018 en tonnage	Ratio 2018 en kg/hab	Performances nationales 2013 tous milieux*
Acier	49,74	43,19	1,28	1,62
Aluminium	2,61	2,04	0,06	
PET clair	77,22	81,76	2,41	3,65
PET foncé	18,03	19,16	0,57	
PEHD	26,66	36,24	1,07	
Sous Total plastiques	126,62	137,16	4,05	14,62
Cartons collecte sélective	131,12	138,62	4,09	
Briques collecte sélective	18,48	19,94	0,59	
Cartons déchetteries	168,62	165,14	4,88	
Gros de magasin	265,93	190,71	5,63	
Sous Total cartons	584,15	514,40	15,19	24,00
Papiers	297,82	280,67	8,29	
Verre	1 107,78	1 167,28	34,48	28,97
TOTAL	2 168,72	2 144,74	63,35	72,86

*base de données SINOE – Ademe

Attention : les tonnes « collectées », sont différentes des tonnes « produites » sur le centre de tri et des tonnes « expédiées » chez les recycleurs.

Evolution de la production des matériaux recyclés



Les **performances** du SICTOM pour l'année 2018 sont en moyenne inférieures à celles de l'année précédente mais variables suivant les matériaux. La production de matériaux recyclés a diminué de -1%.

Les performances de tri en kilo par habitant restent inférieures aux performances nationales à l'exception des plastiques, des cartons et de verres (ces chiffres sont communiqués qu'à titre indicatif car il s'agit d'une moyenne de tous les milieux confondus : rural et urbain).

La diminution des performances liées aux papiers s'explique par nos actions de prévention, notamment la promotion du « STOP PUB », mais également par des collectes parallèles organisées par des associations.

ECO
EMBALLAGES

Le **recyclage des emballages** est soutenu financièrement par l'éco-organisme **ECO EMBALLAGES** (grâce au mécanisme du **Point Vert** qui correspond à la contribution des metteurs sur le marché d'emballages).



Le **recyclage de papiers** est soutenu financièrement par l'éco-organisme **ECO FOLIO** (même dispositif d'éco-contribution pour les émetteurs de papiers imprimés).

Les montants des soutiens sont directement liés aux tonnages valorisés.

Au cours de l'année 2017, ECO EMBALLAGES et ECOFOLIO ont fusionné pour devenir **CITEO**



Information REP emballages 2018-2022 - un nouvel agrément :

Le cahier des charges pour 2018-2022, met en œuvre un nouveau barème (**Barème F**), il est conçu pour **favoriser l'extension des consignes de tri afin d'atteindre l'objectif de 75 % de taux de recyclage des emballages ménagers.**

Pour obtenir un soutien financier équivalent à celui de 2016, les collectivités locales devront s'engager à étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques.

2.3. La Plate-forme de Compostage

Les déchets verts, collectés en déchetteries et en porte à porte, sont acheminés et traités sur une **plate-forme de compostage**.

L'objectif est de produire un compost de qualité par fermentation à l'air, pour une valorisation sur des terres agricoles.

Localisation : Les Vaugarniers
72320 MONTMIRAIL
Exploitant : NCI ENVIRONNEMENT
Groupe PAPREC



Le traitement comporte les étapes suivantes :

- réception, pesée et contrôle des matériaux entrants,
- enlèvement des indésirables,
- broyage si nécessaire,
- mélange si nécessaire (mélange des tontes avec les branchages broyés pour avoir un mélange homogène et de qualité),
- mise en andain,
- fermentation avec retournement des andains,
- criblage,
- maturation,
- épandage sur terres agricoles selon plan d'épandage.

Les jus sont récupérés et servent à humidifier les andains lorsque cela est nécessaire.

2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique

Le **Centre d'Enfouissement Technique de classe 2** (C.E.T. 2) également appelé **Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux**, traite une partie des déchets des déchetteries.

Localisation : Les Vaugarniers
72320 MONTMIRAIL
Exploitant : NCI ENVIRONNEMENT
Groupe PAPREC

Il est autorisé par arrêté du 18 décembre 1995 à enfouir des déchets en mélange, à hauteur de 75 000 tonnes par an.

Les déchets acceptés sont composés d'environ 70 % de déchets industriels et 30 % de déchets des collectivités.

Tous les déchets admis font l'objet :

- d'un contrôle à l'entrée notamment avec un détecteur de déchets radioactifs,
- d'une pesée.

Les déchets sont ensuite déposés et compactés dans des casiers de 50 000 m³, étanches.

Les lixiviats (les jus) sont récupérés, pompés puis transportés vers une station d'épuration où ils sont traités.

Le bio gaz résultant de la fermentation des déchets est capté puis valorisé en énergie.



C. PERFORMANCES DU SICTOM

OBJECTIFS NATIONAUX REGLEMENTAIRES :

La loi dite « Grenelle 1 » du 3 août 2009 fixe les objectifs suivants :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % par habitant en cinq ans,
- Diminuer de 15 % les quantités de déchets incinérées ou enfouies à horizon 2012.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTE) du 17 août 2015 fixe les objectifs suivants :

- Réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici en 2020 (par rapport à 2010),
- Recycler 60% des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2025,
- Réduire de 50% les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010),
- Réduire de 50% les déchets incinérés sans valorisation énergétique en 2025 (par rapport à 2010).



1. Réduction des quantités de déchets produits

Evolution des ORDURES MENAGERES RESIDUELLES :

	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage OMR	10 217 T	9 262 T	9 147 T	8 756 T	8 389 T	8 318 T	8 299 T
population	35 870 hab	35 613 hab	35 510 hab	35 278 hab	34 912 hab	34 265 hab	33 858 hab
Ratio en kg/hab/an	284,83	260,07	257,59	248,20	240,29	242,75	245,11
Indice de réduction des quantités	base 100	-8,69%	-9,57%	-12,86%	-15,64%	-14,77%	-13,95%

⇒ objectif « loi GRENELLE » réduction -15% en 2012 : objectif non atteint en 2012 mais atteint en 2016

Evolution des ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES (sont comprises dans cette dénomination : les ordures ménagères résiduelles et le tri sélectif) :

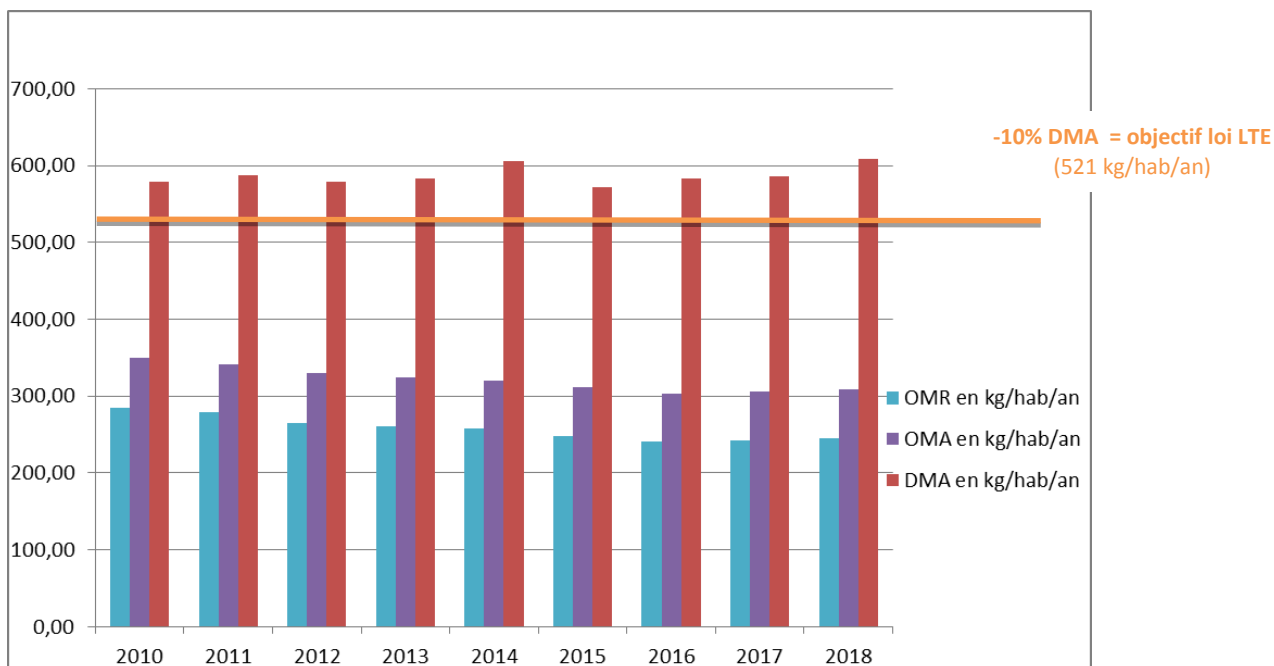
	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage OMA	12 543 T	11 539 T	11 393 T	10 971 T	10 567 T	10 506 T	10 473 T
population	35 870 hab	35 613 hab	35 510 hab	35 278 hab	34 912 hab	34 265 hab	33 858 hab
Ratio en kg/hab/an	349,68	324,01	320,84	310,99	302,68	306,61	309,32
Indice de réduction des quantités	base 100	-7,34%	-8,25%	-11,07%	-13,44%	-12,32%	-11,54%

⇒ objectif « loi GRENELLE » réduction -7% : atteint dès 2013

Evolution des DECHETS MENAGERS et ASSIMILES (sont compris dans cette dénomination : les ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif, les déchets collectés en déchetteries et les autres collectes) :

	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage DMA	20 765 T	20 765 T	21 493 T	20 188 T	20 363 T	20 106 T	20 590 T
pop	35 870 hab	35 613 hab	35 510 hab	35 278 hab	34 912 hab	34 265 hab	33 858 hab
Ratio en kg/hab/an	578,90	583,07	605,27	572,25	583,27	586,78	608,13
Indice de réduction des quantités	base 100	+0,72%	+4,56%	-1,15%	+0,75%	+1,36%	+5,05%

⇒ Objectif « LTE » à atteindre en 2020 : -10% (=521 kg/hab/an de DMA)



⇒ **Evolution des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage :**

Années	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage enfouis	2 068,92	1 736,18	1 816,78	1 730,08	1 933,20	1 946,30	2 091,54
Indice de réduction des quantités	Base 100	-16%	12%	-16%	-7%	-6%	+1,1%

- ⇒ objectif « Loi GRENELLE » réduction -15% : atteint en 2012
- ⇒ Objectif « LTE » à atteindre en 2025 : - 50% (=1 034 t)

2. Valorisation

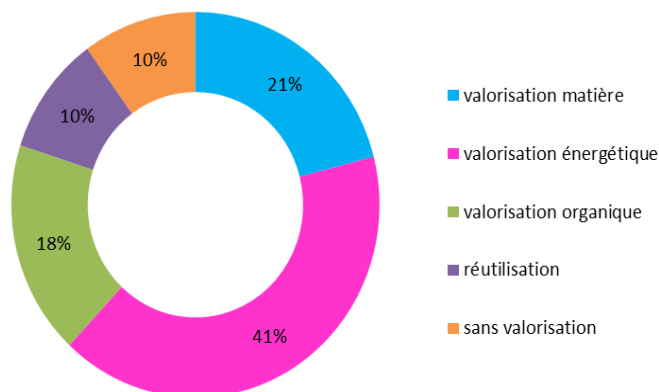
⇒ **Les chiffres clés 2018 :**

80% des déchets collectés sont valorisés

- VALORISATION ENERGETIQUE : 41%
- VALORISATION MATIERE : 21%
- VALORISATION ORGANIQUE : 18%

10% des déchets collectés sont réutilisés (gravats collectés en déchetteries)

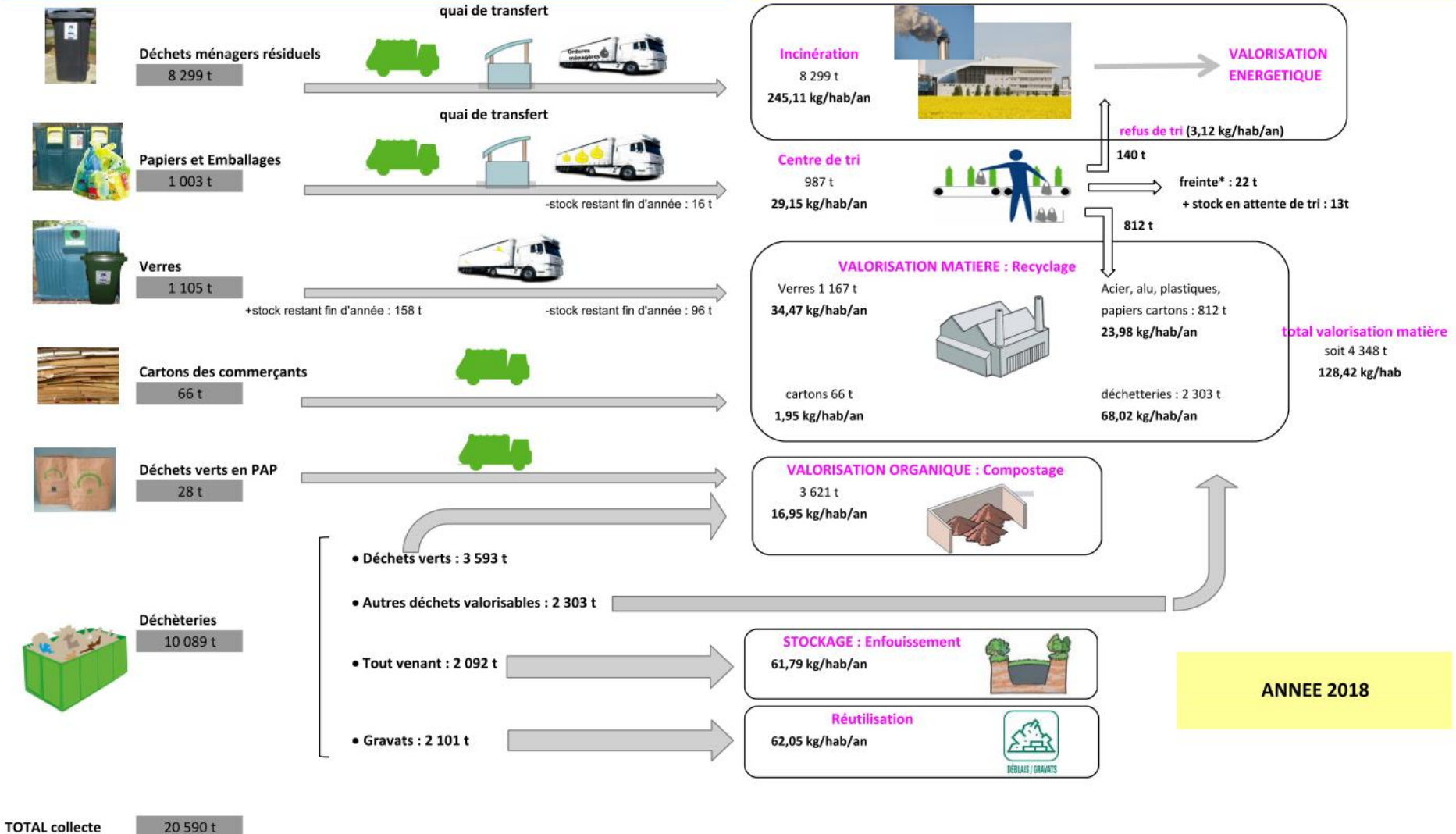
Seulement 10% des déchets collectés ne bénéficient d'aucune valorisation (enfouissement).



⇒ **Synthèse des flux collectés, traités et valorisés :**

collecte

traitement



*la freinte représente la perte de matière entre le tonnage entrant au centre de tri et les produits sortants. Elle est constituée d'eau, de poussières, ...

POP : 33 858 hab

D. COMMUNICATION ET PREVENTION

1. Communication : Sensibilisation au tri

Parallèlement au développement de nouveaux services, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a engagé de nombreuses **actions de communication** auprès des usagers et des scolaires. Depuis mars 2009, **un ambassadeur du tri** a été recruté.

Ses missions :

- sensibiliser sur le tri des déchets,
- faire changer les comportements,
- réaliser des contrôles et des diagnostics,
- mettre en place des actions correctives.



Il intervient régulièrement dans les écoles pour sensibiliser les enfants au tri. Il intervient également sur le terrain, directement auprès des usagers pour les informer sur la collecte sélective et tenter de réduire les erreurs de tri.

Des actions de communication de proximité ont été engagées et poursuivies cette année (stand lors de manifestations locales, contrôle de terrain, suivi de collectes, caractérisations, communication écrite ...).

1.1 - Les Outils de Communication

En 2018, nous avons réalisé les supports de communication suivants :

❖ **Autocollant de consignes de tri** pour les colonnes jaunes - collecte du BIFLUX en PAV



❖ **Autocollant de consignes de tri** pour les colonnes vertes/blanches - collecte du VERRE en PAV



❖ Edition de 2 numéros du **journal du SICTOM** (n°19 publié en mars et le n°20 publié en octobre)



Certains outils réalisés lors des années précédentes, restent accessibles au public :

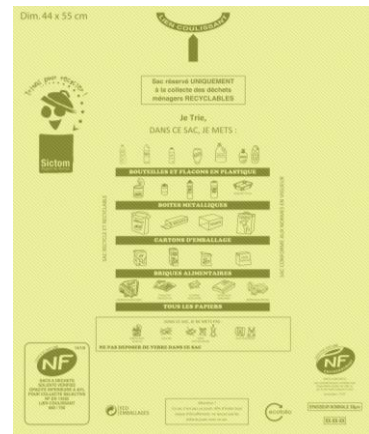
❖ **flyers sur les consignes de tri**



❖ **Sacs jaunes pour la collecte du BIFLUX en PAP**

Les nouvelles consignes de tri sont précisées sur les sacs jaunes que nous distribuons aux habitants de MARGON et de NOGENT-LE-ROTROU pour la collecte des emballages et du papier en porte à porte.

INFO distribution : Pour les Nogentais desservis par le service, les sacs sont distribués lors de permanences biannuelles (organisées en juin et décembre) au local du SICTOM 4Bis rue Thibault MEYNIEL à Nogent le Rotrou.
 Pour les habitants de Margon, les sacs sont disponibles à la Mairie de Margon tout au long de l'année.



❖ **Le SITE INTERNET et la création d'une page FACEBOOK**

Mise en ligne depuis octobre 2015 <http://www.sictom-nogentleotrou.fr>



❖ **Le Sac de pré-collecte**

Le SICTOM met gratuitement à disposition des sacs de pré-collecte pour les usagers ne disposant pas d'une collecte en porte à porte. Ces sacs permettent à chacun de stocker les déchets triés à la maison avant de les déposer dans les colonnes des Points d'Apport Volontaire.

Ce sac est **réservé exclusivement aux personnes ne disposant pas d'une collecte en porte à porte** (pas de sac jaune individuel ou bac collectif). **Un seul sac est délivré par foyer.**



❖ **Le MEMO TRI**



A la fois pratiques et résistants, ils permettent aussi de renseigner les usagers sur ce qui peut être trié puisque les consignes de tri figurent sur ces sacs.
A noter : les consignes de tri n'ont pas été remises à jour sur ces sacs car nous souhaitons écouler le stock en notre possession. Néanmoins, cela n'est pas pénalisant pour l'usager puisque les colonnes à journaux ont fusionnées avec les colonnes à emballages.
 Les sacs sont toujours disponibles en mairies pour les personnes qui ne sont pas encore équipées.

1.2 - Les Animations

Notre ambassadeur du tri assure des formations et des animations en vue de sensibiliser divers publics, enfants comme adultes.

⇒ Animations de terrain « Grand public »

En 2018, des **animations et des expositions** sur le tri et le compostage ont été menées dans divers lieux : fêtes communales, milieu professionnel et associatif, ...

On peut retenir :

- ❖ Foire aux arbres à Margon, 03/2018
- ❖ Cel'Thiron à Thiron-Gardais, le 19/05/2018,
- ❖ Foire aux Crêpes à Nogent-le-Rotrou, du 01/06/2018 au 04/06/2018,
- ❖ Fête de la Récup' et du Bricolage à Nogent-le-Rotrou, le 06/07/17
- ❖ Forum des Associations à Nogent-le-Rotrou, le 02/09/2018,
- ❖ Fête des Laboureurs à Coudray-au-Perche, du 13/10/2018 au 14/10/2018,
- ❖ Marché de Noël à Val-au-Perche (Le Theil sur Huisne), le 16/12/2018,



- ❖ Sensibilisation au tri par le jeu pour des **parents d'élèves de l'école Paul LANGEVIN** de Nogent le Rotrou (6 personnes), le 19/02/2018,
- ❖ Sensibilisation au tri par le jeu auprès des résidents (personnes en situation de handicap) du **foyer Anaïs** de Nogent le Rotrou (45 personnes),
- ❖ Formation ECO-MOBILIER des **gardiens de déchetteries** du SICTOM (5 personnes), des **Services Technique de la ville de Nogent-le-Rotrou** (4 personnes) et des **Services Technique de la ville de Margon** (5 personnes),
- ❖ Sensibilisation des **usagers** en déchetterie de Nogent-le-Rotrou (benne ECO-MOBILIER) du 14/09/2018 au 15/09/2018,

⇒ Animations scolaires



- Animation « Trions nos déchets » :

Réalisation de l'animation sur le tri dans **25 classes** (de petite section maternelle à CM2). En fin de séance, nous remettons à chaque élève participant un objet de communication : un stylo, un crayon à papier, une boîte de crayons de couleurs, à l'effigie du SICTOM.

Nombre d'élèves sensibilisés en 2018 : 547

- Animation « Réduisons nos déchets ! » :

Réalisation de l'animation sur la prévention dans **16 classes** (du CP au CM2). Pour effectuer cette animation, notre ambassadeur met en œuvre 4 ateliers-jeux. En fin de séance, nous remettons à chaque élève participant un objet de communication : un stylo, un crayon à papier, une boîte de crayons de couleurs. **Nombre d'élèves sensibilisés en 2018 : 329**

- Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

Dans le cadre des TAP, animations et jeux sur le tri des déchets :

- Ecole Georges BRASSENS à Nogent-le-Rotrou, les mardis de 16h15 à 18h00, de mars à avril 2018. 2 groupes de 8 à 10 élèves (7 séances / groupe).

Nombre d'élèves sensibilisés en 2018 : 17 élèves

- Ecole de Saint Germain de la Coudre, les mardis de 15h45 à 16h30, de mai à juin 2018. 1 groupe de 15 élèves (7 séances / groupe).

Nombre d'élèves sensibilisés en 2018 : 15 élèves

De plus, chaque année, nous organisons à la demande des écoles des visites du centre de Tri NATRIEL de Dreux et des déchetteries pour les scolaires.



1.3 - Contrôle « Qualité » du Tri et sensibilisation



Des contrôles qualité sont organisés sur certains quartiers de **Nogent-le-Rotrou** et **Margon**, dans le but de vérifier la qualité du tri des emballages collectés en porte à porte.

Si une erreur est constatée, un adhésif posé sur le sac (ou bac collectif) indique l'erreur et le motif du rejet. Le sac (ou bac collectif) n'est pas collecté. Cette démarche n'a pas pour but de pénaliser l'administré mais **d'améliorer son geste de tri**.

De plus, depuis la mise en place de la collecte sélective en sacs, sur les communes de Nogent-le-Rotrou et Margon, les agents de collecte peuvent vérifier par transparence, si le sac contient des erreurs de tri. Si trop d'erreurs sont constatées (verre ...), le rippeur colle un autocollant sur le sac « **contenu non conforme** », et ne collecte pas le sac.

**CONTENU NON
CONFORME**

Sictom Nogent Le Rotrou :
02 37 29 22 26

Parallèlement à ces contrôles qualité, des suivis de collectes sont organisés par notre ambassadeur du tri, sur les tournées de ramassage des ordures ménagères afin de sensibiliser les habitants qui ne trient pas.

2. Prévention et réduction des déchets

2.1 - Le PLP : « Programme Local de Prévention » / 2012-2017

A/ LE PRINCIPE



Dans le cadre des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement et en cohérence avec la politique départementale, définie dans le PEDMA (Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés), le SICTOM a souhaité, dès l'année 2011, s'engager dans une démarche de prévention par la mise en place **d'un programme local de prévention pour une durée de 5 ans (2012-2017)**.

Le but de ce programme est l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, repris dans le PEDMA de l'Eure-et-Loir, soit une **réduction de la production des ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % en 5 ans**.

Afin de mener à bien ce programme, **une chargée de mission** a été recrutée en avril 2012.

Dès le mois **de juillet 2012**, le SICTOM a signé un accord cadre de partenariat avec l'ADEME qui acte **la date de démarrage du programme**. Par ce biais, l'ADEME apporte un soutien technique et financier (50 000 €/an) au SICTOM.



Le PLP, un outil de planification obligatoire

La prévention de la production des déchets ne figure que depuis peu, de manière explicite, dans les compétences des communes ou de leurs groupements. Le Code de l'environnement (article L. 541-15-1) précise que les collectivités territoriales responsables de la gestion des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2012, un Programme Local de Prévention pour leurs déchets (PLP). Celui-ci doit indiquer les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Un décret du 10 juin 2015 rend obligatoire la définition d'un PLP depuis le 15 septembre 2015.



⇒ **Diagnostic**

La première étape du PLP est la réalisation d'un **diagnostic de territoire** (année 1 = 2012).

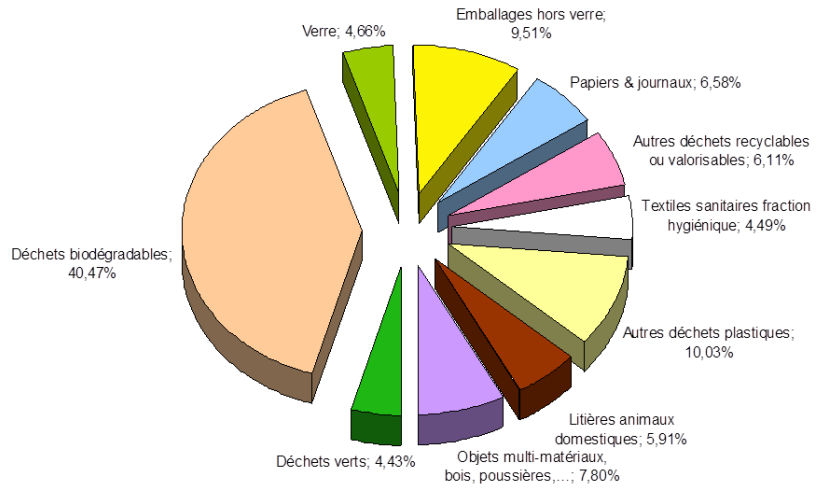
Pour établir l'état des lieux, le SICTOM a décidé de confier à l'entreprise RETIF CONSEIL, la réalisation d'une **caractérisation des ordures ménagères**, au cours de l'année 2012.

Les prélèvements ont été effectués sur les poubelles des ménages uniquement.

Les résultats sont les suivants :

La caractérisation réalisée en 2012 nous a permis d'adapter nos actions en fonction du constat qui a été établi.

Suite à la réalisation de ce diagnostic et aux principaux gisements d'évitements qui en sont ressortis, un comité de pilotage et des groupes de travail ont été constitués pour mettre en place des actions spécifiques en partenariat avec des acteurs et relais locaux (notamment sur le gaspillage alimentaire, le compostage collectif, la promotion de l'eau du robinet...)



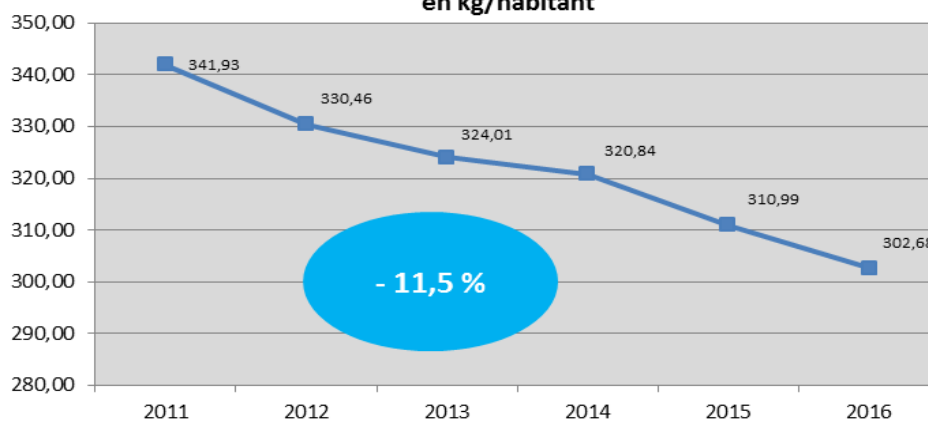
⇒ **Plan d'Actions**

15 actions

ACTIONS EMBLEMATIQUES NATIONALES	1. Promotion de l'autogestion des bio-déchets
	2. Compostage partagé en habitat collectif
	3. Lutte contre les imprimés non sollicités
	4. Lutte contre le gaspillage alimentaire
ECO EXEMPLARITE	5. Compostage partagé en établissements
	6. Lutte contre le gaspillage papier dans les administrations
	7. Gestion raisonnée des espaces verts communaux
SENSIBILISATION DES PUBLICS	8. Communication générale
	9. Promotion de la consommation responsable
	10. Sensibilisation jeunesse
EVITEMENT DE LA PRODUCTION	11. Accompagnement à l'implantation d'un pôle RESSOURCERIE sur le territoire
	12. Promotion du réemploi /de la réparation
PREVENTION QUALITATIVE	13. Sensibilisation sur les produits toxiques
PREVENTION DES ENTREPRISES	14. Accompagnement à la mise en place de la Redevance Spéciale
	15. Labellisation Eco défis

B/ LE BILAN DU PLP : 5 ans en quelques chiffres

Evolution de la quantité d'ordures ménagères et collecte sélective en kg/habitant

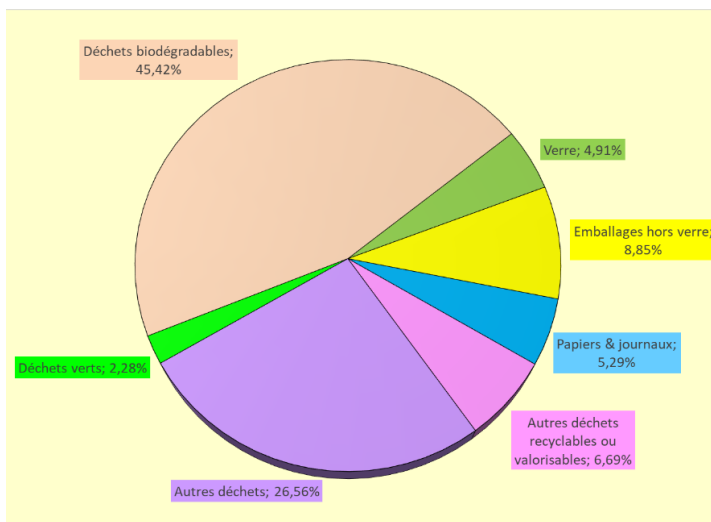


- ⇒ 15% des foyers équipés d'un **composteur individuel**
- ⇒ 4 sites **de compostage partagé** en pieds d'immeuble
- ⇒ -11,5% de **quantité d'OMA** depuis 2011
- ⇒ Ouverture d'1 **ressourcerie**
- ⇒ 140 t **réemployées ou recyclées** via la ressourcerie depuis son ouverture
- ⇒ 7 stands tenus en grande surface sur l'éco consommation et environ 100 **Chartes de l'éco consommateur** signées par les usagers
- ⇒ 6 établissements scolaires engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- ⇒ 8 animations « **Bars à eaux** »
- ⇒ 5 ateliers « **Jardinage au naturel** »
- ⇒ 6 ateliers « **fabriquer ses produits ménagers** »
- ⇒ 2 ateliers « **savoir cuisiner les restes** »
- ⇒ 20 % d'équipement atteint en **autocollants « stop pub »**
- ⇒ 45 artisans/commerçants **labélisés « Eco-défis »**
- ⇒ 26 établissements équipés d'un **composteur collectif**
- ⇒ 6 **Cafés Réparation** organisés

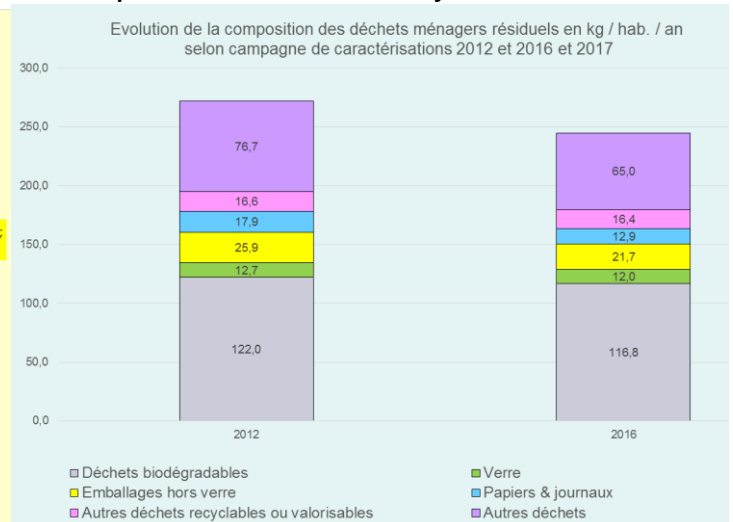
⇒ Caractérisation des ordures ménagères

Afin de déterminer la composition de notre poubelle en fin de programme, une seconde caractérisation des ordures ménagères a été menée en 2016/2017.

Résultats de la Caractérisation réalisée en 2017



comparaison entre le début et la fin du PLP



Entre 2012 et 2017, une diminution significative de la production de déchets est observée. Néanmoins, on observe, à nouveau en fin de programme que **47% des ordures ménagères (poubelle noire)** pourraient être réduits à la source par **compostage** et **26%** des déchets pourraient être **triés et valorisés**.

2.2 - Le CODEC

A/ LE PRINCIPE

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTE) du 17 août 2015 fixe les directives suivantes :

- ✓ **Réduire de 10%** les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici en 2020 (par rapport à 2010),
- ✓ **Recycler 60%** des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2025,
- ✓ **Réduire de 50%** les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010),
- ✓ **Réduire de 50%** les déchets incinérés sans valorisation énergétique en 2025 (par rapport à 2010),

Dans le but de répondre à ces objectifs, le SICTOM souhaite poursuivre ses actions de prévention dans le cadre d'un **CODEC** (Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire) :

- ✓ Programme d'actions sur **3 ans**, soutenu par l'ADEME,
- ✓ Les **thématiques prioritaires** :
 - La tarification incitative,
 - Le tri à la source des biodéchets,
 - La lutte contre le gaspillage alimentaire,
 - La mobilisation des entreprises du territoire sur l'économie circulaire.

Les étapes de la mise en place :



Juin 2017 : Bilan du Programme Local de Prévention des Déchets

Juillet 2017 : délibération du SICTOM engagement d'un CODEC et demande de subventions

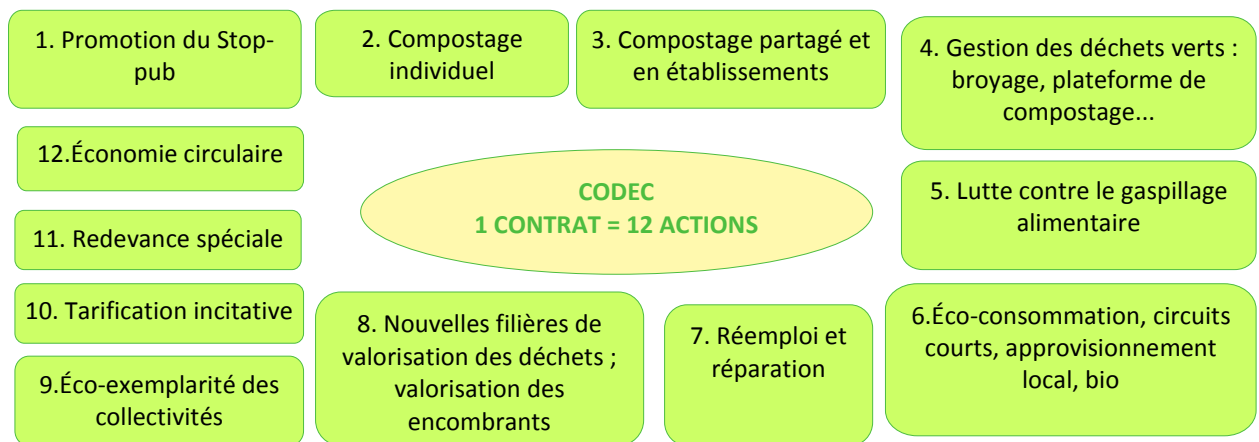
Juillet à octobre 2017 : réalisation de l'Etude de préfiguration du CODEC + Mise en place du CODEC (définir les objectifs et les actions)

Novembre 2017 : signature d'une convention entre le SICTOM et l'ADEME

Janvier 2018 : Lancement du CODEC

Janvier 2018 à décembre 2020 : mise en œuvre des actions

B/ DETAIL DES ACTIONS



Voici un bilan des actions entreprises par le SICTOM en 2018 dans le cadre du CODEC pour démontrer concrètement aux habitants quels gestes quotidiens sont efficaces pour limiter la surproduction de déchets :

⇒ Action 1. Promotion du « STOP PUB »



Dès octobre 2010, le SICTOM a décidé de promouvoir la réduction du papier à la source en mettant à disposition des habitants des **autocollants stop-pub**.

Le **taux d'équipement des boîtes aux lettres** en autocollants stop-pub est aujourd'hui estimé à **20 %** sur le territoire.

OBJECTIFS du CODEC :

- Réduire les déchets papiers, notamment les imprimés non sollicités,
- 27 % des boîtes aux lettres munies d'un Stop Pub.



ACTIONS menées en 2018 :

- Mise à disposition d'**autocollants Stop Pub** (lors d'événements, réapprovisionnement en mairies et dans les commerces),
- **Sensibilisation** du public à la quantité d'imprimés publicitaires jetés (30 kg/an/foyer),
- **800 Stop-pub distribués** aux habitants via une vingtaine de points de dépôt, dont une majorité de mairies.

⇒ **Action 2. Le Compostage individuel**

Dans le but de réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et les apports de déchets verts en déchetteries, les élus SICTOM de Nogent le Rotrou ont décidé de mettre en place le **compostage individuel** dès l'année 2009, ce qui permet au SICTOM de réduire les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères.

⇒ **Fin 2018, environ 2 513 composteurs ont été distribués** (soit plus de 15% des ménages équipés)

**OBJECTIFS du CODEC :**

- **Distribution de 100 composteurs par an** (avec sensibilisation),
- 10 personnes devront être impliquées dans le **réseau « guides composteurs »**.

ACTIONS menées en 2018 :

- **117 composteurs vendus auprès d'habitants du SICTOM** (prise en charge par le SICTOM d'une partie du coût des composteurs),
- **Sensibilisation au compostage auprès d'environ 100 personnes :**
 - ✓ Foire aux arbres à Margon (mars 2018),
 - ✓ Foire aux crêpes à Nogent le Rotrou (juin 2018),
 - ✓ Fête des laboureurs à Coudray-au-Perche (octobre 2018),
- **Communication sur le compostage dans le journal du SICTOM et publications sur les réseaux sociaux.**

Pour vos déchets végétaux pensez :

<p>au MULCHING</p> <p>« Laissez la tonte sur place : elle se dégradera en quelques jours et apportera un fertilisant naturel à votre terrain.</p> <p>« Utilisez un kit ou une tondeuse mulching (facultatif).</p>	<p>au BROYAGE</p> <p>« Pour produire un paillis organique évitant la pousse de mauvaises herbes.</p> <p>« Pour les gros branchages, utilisez un broyeur.</p> <p>« Pour les petits branchages, tontes de gazon, feuilles mortes, utilisez une tondeuse à gazon.</p>	<p>au COMPOSTAGE</p> <p>« Pour produire un apport organique pour vos plantations.</p> <p>« Compostez en tas ou en composteur ; différents modèles sont vendus à petits prix par le SICTOM : 02 37 24 22 27</p>
--	---	---

Évitez les allers et retours en déchèterie et faites-en bénéficier votre jardin en valorisant vos déchets organiques chez vous !
Documentation disponible auprès du gardien et sur internet : www.sictom-nogentleotrou.fr/jardin

RENSEIGNEMENTS : SICTOM de Nogent-le-Rotrou (02 37 29 22 27)

⇒ Pour la réussite de ce projet un gros travail de **communication** a été réalisé :

- des **guides sur le compostage et le paillage** et des « **Guide de l'Eco-jardinier** » sont distribués aux administrés avec le composteur. Ils sont également distribués lors des animations sur le compostage.
- Des **panneaux d'information** sur les solutions alternatives ont également été déposés au niveau des bennes de déchets verts dans les 4 déchetteries du Syndicat.

⇒ **Action 3. Compostage partagé en habitat collectif et en établissements****OBJECTIFS du CODEC :**

- **60 % des établissements** devront pratiquer le compostage,
- 6 nouveaux établissements devront être dotés de composteurs,
- 6 nouveaux composteurs partagés devront être installés en pied d'immeuble,
- 10 personnes devront être impliquées dans le réseau « guides composteurs ».

**ACTIONS menées en 2018 :**

- **2 composteurs installés en établissements scolaires**, et accompagnement à la mise en place (tri en fin de repas, organisation...)
- ✓ école Paul Langevin (Nogent le Rotrou)
- ✓ collège Yves Montand (Le Theil-sur-Huisne/Val-au-Perche)
- **Sensibilisation au compostage auprès de différentes classes de primaire.**



⇒ Action 4. Gestion des déchets verts

OBJECTIFS du CODEC :

- Traiter les déchets verts sur le territoire du SICTOM,
- Étude pour la création d'une plateforme de compostage, ou valorisation par méthanisation,
- Étude sur la mise en place d'un service de broyage.



ACTIONS menées en 2018 :

- **Broyage** : réalisation d'une enquête pour connaître les besoins des habitants et jauger l'opportunité de proposer un service de broyage et d'en définir les modalités, mais peu de réponses obtenues,
- Visite d'une unité de **méthanisation** située à La Bazoches-Gouët (11 personnes),
- Documentation sur le traitement des biodéchets, notamment en plateforme de compostage.

⇒ Action 5. Lutte contre le gaspillage alimentaire



OBJECTIFS du CODEC :

- Diminuer de 15% le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires,
- Sensibiliser 20 classes de primaire par an, et 8 établissements du secondaire (100%).

Dans le cadre du PLP, le SICTOM a travaillé en collaboration avec le collège Pierre Brossolette de Nogent-le-Rotrou pour lutter contre le gaspillage alimentaire au sein du restaurant scolaire.

Des campagnes de pesées ont été organisées tous les ans, et des actions correctives ont été mises en place.

Au regard des résultats constatés sur ce collège, très encourageants, le SICTOM a décidé d'étendre aux autres établissements de son territoire l'accompagnement dans la démarche de lutte contre le gaspillage.



ACTIONS menées en 2018 :

Accompagnement (campagne de pesées et/ou sensibilisation) pour limiter le gaspillage alimentaire auprès de 5 établissements du secondaire et 2 services de restauration scolaire du primaire (soit 12 classes) :

- Lycée Nermont de Nogent
- Collège P. Brossolette de Nogent
- Collège J. du Bellay d'Authon (pesée par le Conseil Départemental)
- Ecole G. Brassens de Nogent
- Lycée Sully de Nogent
- Collège Y. Montand du Theil
- Ecoles S. Montfort et M. Pagnol de Nogent.



⇒ Action 6. Eco consommation et circuits courts

OBJECTIFS du CODEC :

- Favoriser le développement des circuits courts et de l'éco-consommation,
- Favoriser l'approvisionnement local et en circuits courts dans la restauration collective,
- Sensibiliser les particuliers.

ACTIONS menées en 2018 :

- Entretien et échanges avec divers partenaires,
- **Information** des services de **restauration collective** rencontrés dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire sur les pratiques possibles (consommation de **produits de**



saison, agriculture biologique, approvisionnement local et en circuits courts, notamment via MIL Perche...)

- Atelier de fabrication de **produits ménagers**, afin de diminuer les produits toxiques (22 participants),
- **Stand** de promotion des actions « **zéro déchet** » à la Fête de la Récup' et du Bricolage (Nogent), avec la participation de l'AMAP, et au Marché de Margon,
- **Visite d'une ferme** qui pratique l'agriculture biologique et commercialise en circuits courts à Brunelles (16 participants).

⇒ **Action 7. Promotion du réemploi et réparation**

OBJECTIFS du CODEC :

- **Accroître les pratiques de réemploi et de réparation,**
- **Sensibiliser 200 personnes / an au réemploi et à la réparation.**



ACTIONS menées en 2018 :

- Co-organisation des « **Rendez-Vous Récup'** » (16 animations), dont **4 Cafés Réparation**, et **5 ateliers relatifs au réemploi** : fabrication de sacs en papier, fabrication de guirlandes de fanions en tissu, fabrication de trousse en tissu, fabrication de petit mobilier en bois, fabrication de jouets en bois, le tout à partir de matériaux de récupération (près de 200 participants),
- **Fête de la Récup' et du Bricolage** : environ 1300 personnes,
- « **Gratiféria** » à Ceton : 80 participants, plus de 530 objets ont été échangés, pour un poids total de près de 325 kg,
- **Collectes de vélos** en déchetteries pour récupération de **pièces** et réparation de vélos à La Boîte à Outils,
- Service de prêt de **gobelets** (acquisition de 1500 gobelets ; 8 prêts effectués),
- **Communication** pour promouvoir le réemploi et la réparation, lors d'événements, en déchèteries, dans le journal du SICTOM et via les réseaux sociaux.



⇒ **Action 8. Mise en place de filières REP et valorisation des encombrants**

OBJECTIFS du CODEC :

- **95 % de valorisation des DMA,**
- Mise en place de nouvelles filières de valorisation (mobilier, pneus),
- Étude pour la mise en place d'une plateforme de tri des encombrants.



ACTIONS menées en 2018 :

- Collecte des **déchets d'équipement et d'ameublement (DEA)** à la déchetterie de Nogent-le-Rotrou depuis septembre (convention avec Éco-mobilier),
- **Panneaux d'information** en déchetteries pour favoriser le réemploi et la réparation,
- La plupart des DMA sont valorisés. Seuls les encombrants, qui sont évacués vers un centre d'enfouissement, ne le sont pas : *90 % de DMA ont été valorisés en 2018.*

⇒ **Action 9. Favoriser l'éco-exemplarité des collectivités**

Les collectivités consomment des ressources et génèrent des déchets, dans les différents services (administratifs, techniques, achats...) et activités. Elles doivent montrer l'exemple pour pouvoir parler au citoyen, le conseiller. L'exemplarité permet de fédérer les employés autour d'un projet commun. Besoin d'informer, de former...

OBJECTIFS du CODEC :

- Favoriser l'exemplarité des collectivités et les accompagner à réduire leur production de déchets,
- 20 collectivités engagées et respectant les pratiques définies.

ACTIONS menées en 2018 :

- Préparation d'une **charte d'engagement** pour l'éco-exemplarité des collectivités territoriales dans le domaine des déchets.

⇒ **Action 10. Mise en place de la tarification incitative****OBJECTIFS du CODEC :**

- Inciter les particuliers à diminuer la quantité des déchets produits (OMr),
- Réaliser une étude sur la mise en place de la tarification incitative.

ACTIONS menées en 2018 :

- Documentation sur la tarification incitative,
- Échanges avec des syndicats voisins.

⇒ **Action 11. Elargissement de la redevance spéciale**

Afin d'inciter les professionnels à produire moins de déchets, le SICTOM a décidé de mettre en place la redevance spéciale sur son territoire (cf article « financement » page 8), pour les accompagner vers une gestion plus durable de leurs déchets. L'accompagnement s'organise par le biais d'un diagnostic de la production de déchets de l'établissement, de conseils sur le tri et de la sensibilisation du personnel.

OBJECTIFS du CODEC :

- Inciter les établissements à diminuer la quantité des déchets produits (OMr),
- Abaisser le seuil de la redevance spéciale.

ACTIONS menées en 2018 :

- **Programmation des étapes** nécessaires à l'abaissement du seuil de la redevance spéciale,
- Rencontres de 2 organismes arrivant au seuil de 3000L/semaine, qui ont chacun réduit leur nombre de bacs d'ordures ménagères et sont ainsi passés sous le seuil.



⇒ Action 12. Sensibilisation à l'économie circulaire

La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à **extraire, fabriquer, consommer et jeter** en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets.

OBJECTIFS du CODEC :

- Sensibiliser les acteurs économiques à l'économie circulaire et les encourager à la mise en œuvre de pratiques d'économie circulaire,
- Organiser 3 réunions sur l'économie circulaire à destination des acteurs économiques.

ACTIONS menées en 2018 :

- Mise en place de points de **collecte du liège** pour qu'il soit recyclé localement (isolant, par Eco Pertica),
- Coordination avec le PETR (service développement économique) et la CMA,
- Rencontres avec 2 entreprises pour diagnostiquer les déchets produits et envisager les mesures permettant de les réduire.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



2.3 - La collecte des textiles

En jetant nos vêtements, linge de maison, chaussures, dans les bornes à textiles, nous réduisons également nos déchets.

La collecte des textiles est complètement indépendante du SICTOM. Deux organismes assurent cette collecte sur notre territoire grâce à leurs bornes, ECOTEXTILES et LE RELAIS.

37 bornes sont réparties sur l'ensemble du territoire du SICTOM. Cela représente une dotation d'une borne pour 960 habitants. Cette dotation est bien supérieure aux recommandations nationales, qui préconisent un point de collecte pour 2 000 habitants.

Localisation des bornes :



LE RELAIS (21)

AUTHON-DU-PERCHE – Cour de la mairie
LA CHAPELLE-GUILLAUME – Mairie
LES AUTELS-VILLEVILLON – PAV côté mairie
LES ETILLEUX – Aire de jeux
MALE – école
MARGON – Parking Leclerc (× 2)
MARGON – parking Lidl
MARGON – Rue de la cloche mairie Margon
MONTIGNY-LE-CHARTIF – Parking des grands Parcs
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Robert Brizard
NOGENT-LE-ROTROU – Avenue du Président Kennedy (× 2)
NOGENT-LE-ROTROU – Lotissement des terres fortes DéfiMode
SOIZE – Cimetière
LE THEIL – rue de la Pelzinière à côté tri sélectif
LE THEIL – Rue de la Matteau
ST GERMAIN-DE-LA-COUDRE – Parking de la salle des fêtes
THIRON-GARDAIS – Déchèterie (X2)
CETON – Place de la Poste



CHARBONNIERES – Déchèterie (×2)
LA-BAZOCHÉ-GOUET – Face Rue du 8 mai / rue du Chemin de Fer
NOGENT-LE-ROTROU – Place Churchill
NOGENT-LE-ROTROU – Angle Avenue C.de Gaulle / Avenue de l'Europe
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Avenue de la Victoire
NOGENT-LE-ROTROU – Avenue du Président Kennedy
NOGENT-LE-ROTROU – Place du 11 aout
NOGENT-LE-ROTROU – Centre commercial des Gauchetières
NOGENT-LE-ROTROU – Déchèterie / Lieu-dit Les Barbaras (×2)
LA ROUGE – Place de l'Aulnay
SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE – Parking Salle des Fêtes (×2)
LE THEIL – Déchèterie / Lieu-dit La porcherie (×2)
LE THEIL – Rue du Stade

	LE RELAIS		ECOTEXTILES		Total
	Tonnages	Nb de bornes	Tonnages	Nb de bornes	tonnages
2011	80,80	18	47,05	11	127,85 t
2012	71,58	18	41,85	14	113,43 t
2013	65,59	19	50,21	17	115,80 t
2014	75,67	20	49,50	17	125,17 t
2015	78,42	20	51,13	17	129,55 t
2016	83,30	21	35,96	17	119,26 t
2017	83,11	21	46,27	17	129,38 t
2018	80,82	21	49,96	17	130,78 t

130,78 tonnes de textiles ont été collectées sur notre territoire en 2018, soit environ **3,86 kg/hab.**

La dernière caractérisation des ordures ménagères a montré que les textiles représentaient encore 1,8 % de notre poubelle noire : environ **4,4 kg/hab/an**, qui sont incinérés alors qu'ils pourraient être collectés et avoir une seconde vie.

Ces 2 professionnels gèrent et donnent une seconde vie aux textiles en fonction de leur état et de la demande des marchés. **89%** des produits triés sont valorisés :

- **Le réemploi** est la première destination pour **60%** (magasins d'occasions, friperies, détaillants, grossistes étrangers, export dans les pays africains...)
- **Le recyclage** est la destination de **29%** (dont 8% sont coupés en chiffons et 21% sont effilochés)
- **11%** des textiles, linges et chaussures ne trouvent pas encore de valorisation et sont incinérés ou enfouis.

Les opérateurs qui assurent la collecte et le tri des textiles sont plus de 300 en France. Ils doivent répondre à un certain nombre d'obligations, dont l'embauche de personnes en insertion professionnelle (au minimum 15 % des effectifs) et la valorisation d'au moins 70 % des textiles collectés



L'éco-organisme « ECOTLC », a été créé en 2009, pour prendre en charge la collecte des textiles usagés. En effet, chaque année, environ 700 000 tonnes de textiles, vêtements, linge ou chaussures, sont mises sur le marché en France.

Ce sont les fabricants et les distributeurs qui financent ECOTLC, selon le principe de la REP (responsabilité élargie du producteur). ECOTLC reverse aux collectivités locales une subvention si elles s'engagent à promouvoir la collecte des textiles.

E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS

De nouvelles problématiques apparaissent chaque année concernant notamment la gestion de certains types de déchets. Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'efforce de répondre au mieux aux attentes des habitants tout en préservant la santé des individus et l'environnement.

1. RAPPEL de quelques mesures prises ces dernières années

⇒ Les DASRI

Le SICTOM avait mis en place à en **octobre 2007** en collaboration avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir une collecte spécifique des **DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)** des particuliers en déchetteries.



Suite à la création de l'éco-organisme « **DASTRI** », dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement, le SICTOM a stoppé la collecte des boîtes en déchetteries dès le mois de juin 2014. L'éco-organisme a l'obligation de prendre en charge la collecte des DASRI via certaines pharmacies. La liste des pharmacies points de collecte est disponible dans les déchetteries et est consultable sur le site du SICTOM et sur le site www.dastri.fr.

⇒ Les D3E

La collecte des **déchets électriques et électroniques** a été mise en place sur nos déchetteries au **printemps 2008**. Le SICTOM a signé une convention avec un éco-organisme, **ECOSYSTEMES**, qui est chargé de l'enlèvement et du traitement des D3E. Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière D3E, cet Eco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de la taxe perçue sur la vente d'équipements neufs.



Ce type de déchets se décompose en 4 gisements :



PETITS APPAREILS EN MÉLANGE



GROS ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID



GROS ÉLECTROMÉNAGER FROID



ÉCRANS

Le gros électroménager froid	56 t
Le gros électroménager hors froid	111 t
Les petits appareils électriques et électroniques	122 t
Les écrans	49 t

total

Tonnage 2018

56 t
111 t
122 t
49 t

338 t

= 57 617 appareils

Performance SICTOM 2018

9,98 kg / hab / an

Performance nationale (milieu rural)

9,9 kg / hab / an

Pop référence : 33 858 hab

ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former ESR.

⇒ L'amiante

Au cours des années passées, une collecte spécifique d'amiante avait été organisée en collaboration avec le SICTOM de Brou Bonneval Illiers, le SICTOM de Châteaudun et le SIRTOM du Pays Chartrain, à plusieurs reprises pour répondre à un besoin de la population.

Les collectes, ouvertes aux particuliers et professionnels, étaient organisées sur la plate-forme de Dangeau.



Ces collectes, très contraignantes, n'ont pas été renouvelées depuis 2013. Néanmoins, en accord avec le syndicat de BBI, nous orientons les détenteurs d'amiante vers une société spécialisée qui se trouve à proximité et qui accepte de recevoir les déchets d'amiante des particuliers deux jours par mois.

⇒ Les cartouches d'imprimantes



La collecte des **cartouches d'encre** a été mise en place sur nos déchetteries au cours de l'année 2009. C'est la société COLLECTOR qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ Le Bois



Depuis le printemps 2010, pour la déchetterie de Nogent et depuis le printemps 2011, pour les autres sites, nous trions le **bois**. Ce qui nous a permis de valoriser **1146 t en 2018**, soit **35% des encombrants**.

⇒ Les capsules de café Nespresso



La collecte des **capsules de café de la marque « Nespresso »** a été mise en place au cours de l'année 2011 sur l'ensemble de nos sites. C'est la société SITA qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ Les huiles végétales



Mise en place de la collecte des **huiles végétales** des particuliers sur les déchetteries depuis le début de l'année 2013.

⇒ Réaménagement de la déchetterie de THIRON GARDAIS

Au cours de l'année 2015, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchetterie de THIRON GARDAIS, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais
Création d'une entrée et une sortie VL
distincte avec un sens de circulation



Nouvelle zone couverte pour le stockage
des déchets toxiques



Mise en place d'une nouvelle
Signalétique



Mise en place d'un dispositif antichute



Remplacement du local gardien

**Coût de l'opération pour le SICTOM :
550 663 € TTC**

⇒ Collecte des lampes

La collecte des lampes (tubes fluo et lampes à économie d'énergie) entre dans le cadre de la collecte des D3E. Une convention a été signée avec un **éco-organisme, RECYLUM**, pour assurer la collecte et l'élimination de ces produits.

Au cours de l'année 2016, de nouveaux conteneurs pour la collecte des néons et lampes à économie d'énergie ont été mis en place au début du mois d'avril 2016 sur les déchetteries de CHARBONNIERES, du THEIL SUR HUISNE et de THIRON GARDAIS.

Et au cours de l'année 2017, pour le site de NOGENT LE ROTROU Ces bacs nous ont été fournis par **RECYLUM**, l'éco-organisme qui soutient la collecte de ce déchet.



ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former ESR.

⇒ Conteneurisation de la collecte du Verre



Au cours de l'année 2016, afin de réduire les troubles musculo squelettiques des agents de collecte et en respect de la recommandation CRAM R437, le SICTOM a décidé de **conteneuriser la collecte du verre** en porte à porte qui a lieu le dernier mercredi du mois à Nogent-le-Rotrou. Pour se faire, dans le cadre d'un contrat de location maintenance conclu avec la société PLASTIC OMNIUM, nous avons distribué **3 231 des bacs de 120L et 240L** de couleur verte, aux habitants et professionnels de Nogent-le-Rotrou au cours de l'année 2016.

⇒ Renforcement des contrôles périodiques sur les déchetteries

Depuis de l'année 2016, en plus des vérifications habituelles réglementaires (électricité, extincteurs, vidange des séparateurs d'hydrocarbures), nous réalisons conformément à la nouvelle réglementation ICPE, des **mesures de bruits** et des **contrôles des rejets** des eaux résiduaires sur les 4 déchetteries du SICTOM.



⇒ Réaménagement de la déchetterie de CHARBONNIERES

Au cours de l'année 2017, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchetterie de CHARBONNIERES, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais
Création d'une entrée et une sortie VL
distincte avec un sens de circulation



Remplacement du local gardien + création
Nouvelle zone couverte pour le stockage
des déchets toxiques



Mise en place d'une nouvelle
Signalétique + dispositif antichute



Réhausse des bennes gravats



Accès séparé pour les véhicules de collecte

Coût de l'opération pour le SICTOM : 600 390 € TTC

2. Actions engagées au cours de l'année 2018

⇒ Abris pour la collecte piles

De nouveaux abris ont été mis en place sur les **déchetteries de Nogent le Rotrou et du Theil sur Huisne** pour le **stockage des piles**. Ils permettent de stocker les fûts à l'abri de la pluie pour éviter que les piles et batteries ne rouillent.

Sur les deux autres sites qui disposent de zones couvertes, les fûts sont stockés dans les caissons pour déchets ménagers spéciaux.



⇒ Collecte des cartouches de fusils

Le SICTOM de Nogent-Le-Rotrou a mis en place un point de collecte des cartouches VIDES de fusils et carabine, à la **déchetterie de Nogent-le-Rotrou**. Lors du dépôt, il faut séparer les



différentes cartouches (un contenant pour les modèles en plastique et un contenant pour les modèles en métal).

Cette collecte est organisée en collaboration avec la FEDERATION des CHASSEURS d'EURE ET LOIR qui se charge de récupérer et traiter les cartouches dès que les contenants sont pleins.

⇒ Mise en place d'une Benne « ECO mobilier » à Nogent le Rotrou



La collecte des **déchets d'éléments d'ameublements** (DEA) a été mise en place sur la déchetterie de Nogent le Rotrou en septembre 2018.

Le SICTOM a signé une convention avec **Eco-mobilier**, éco-organisme qui organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Il a été créé par les professionnels de l'ameublement pour répondre aux obligations de recyclage.

Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière DEA, cet Eco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de l'écotaxe perçue sur la vente.

Les autres sites seront équipés ultérieurement.

Actuellement, sur la totalité des meubles usagés collectés en France :

- **58 % sont recyclés** : Le bois en panneaux de particules, la mousse de matelas en isolant ou des tatamis de judo, le plastique de chaise en tuyaux ...
- **33 % en valorisation énergétique**
- **9 % sont éliminés par enfouissement**

écomobilier

Benne mobilier



⇒ Amélioration de la collecte des D3E



Mise en place d'un caisson maritime

Afin de sécuriser la récupération des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sur la déchetterie de Nogent le Rotrou, qui subit de nombreux vols, ECOSYSTEMES a mis à disposition du SICTOM, en essai, un caisson maritime. Celui-ci a été mis en place en septembre 2018.

Il permet de stocker les déchets à l'abri du temps et de manière sécurisée.

Si l'essai est concluant, les autres sites seront équipés ultérieurement.

Mise en place d'une signalétique spécifique

Afin d'améliorer le tri des usagers, nous avons mis en place sur les 4 sites une signalétique adaptée, composée de 4 panneaux. Cette signalétique précise les consignes de tri des 4 flux. La réalisation des panneaux a été intégralement remboursée par ECO-SYSTEMES.



D'autres systèmes de collectes spécifiques devraient être mis en place dans les années à venir, en fonction de l'évolution de la réglementation. Notamment :

- La mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière **Déchets Diffus Spécifiques** (DDS)

- La valorisation des encombrants ...

De plus, le décret du 20 mars 2012 est venu modifier la **nomenclature des ICPE** concernant les déchetteries. Cette modification instaure une révision et une mise à jour des prescriptions.

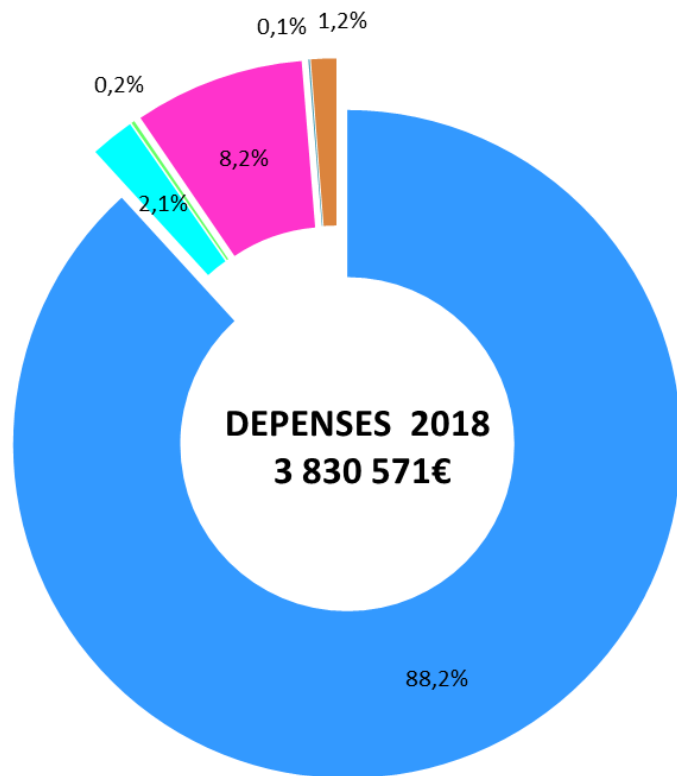
Ce décret devrait permettre d'assurer un encadrement correct des risques pour l'environnement et les usagers dans le cadre du fonctionnement de ces installations.

3^{ème} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS

A. LES MODALITES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les différents modes d'exploitation pour chacune des activités de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début et fin du contrat	Objet du contrat Caractéristiques du service
Collecte en porte à porte des déchets	Marché de services	NCI Environnement	Mai 2016 à Mai 2023	Assure la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages/papiers, du verre, des cartons des commerçants et des déchets verts
Collecte sélective en apport volontaire	Marché de services	MINERIS	Mai 2016 à mai 2023	Collecte des bornes d'apport volontaire : emballages/papiers et verres
Tri des déchets recyclables	Convention de coopération	Agglomération du Pays de Dreux - SOMEL/ Syndicats Chartrains Métropole/ les	Juin 2011 à déc 2018	le tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables
Location maintenance des bacs ordures ménagères	Marché de services	CITEC environnement	Oct 2015 à oct 2019	Assure la location des bacs ordures ménagères, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Collecte et traitement des déchets non dangereux des 4 déchetteries	Marché de services	NCI Environnement	Mai 2016 à mai 2023	Assure la collecte et le traitement des inertes, ferrailles, encombrants, bois et transport des déchets verts et cartons
Collecte et traitement des déchets dangereux des 4 déchetteries	Marché de services	RECYDIS	Mai 2016 à mai 2023	Assure la collecte et le traitement des déchets dangereux
Gardiennage des déchetteries de Nogent-le-Rotrou, Thiron-Gardais, Charbonnières et du Theil-sur-Huisne	Régie directe			Des employés des communes de Nogent, Thiron, Authon et de la CC du Val d'Huisne sont mis à la disposition du SICTOM pour assurer le gardiennage et l'entretien
Compostage des déchets verts	Marché de services	NCI Environnement	Février 2016 à février 2020	Assure le compostage et la valorisation du compost produit
Location maintenance des bacs pour la collecte du verre en porte à porte	Marché de services	PLASTIC OMNIUM	Mai 2016 à mai 2023	Assure la location des bacs à verre, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Tri et conditionnement des cartons de déchetteries et rachat des cartons des commerçants	Marché	BEAUFILS RECUPERATION	Juillet 2017 à juillet 2020	Assure le tri et le conditionnement des cartons issus des déchetteries et le rachat des cartons des commerçants.

B. LES DEPENSES (compte administratif)

- prestations de services
- dépenses courantes
- taxes et assurances
- charges de personnel
- emprunts
- dotation aux amortissements

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2017	Année 2018	évolution
prestations de services	3 233 941 €	3 378 658 €	+ 4,5%
dépenses courantes	125 692 €	81 165 €	-35,4%
taxes et assurances	6 352 €	5 930 €	-6,6%
charges de personnel	334 208 €	315 257 €	-5,7%
Intérêts des emprunts	4 394 €	2 417 €	-45,0%
dotation aux amortissements	60 597 €	47 144 €	+22,2%
TOTAL	3 765 184 €	3 830 571 €	+1,7%
Coût COMPLET par tonne	187,26 €/tonne	186,04 €/tonne	-0,6%

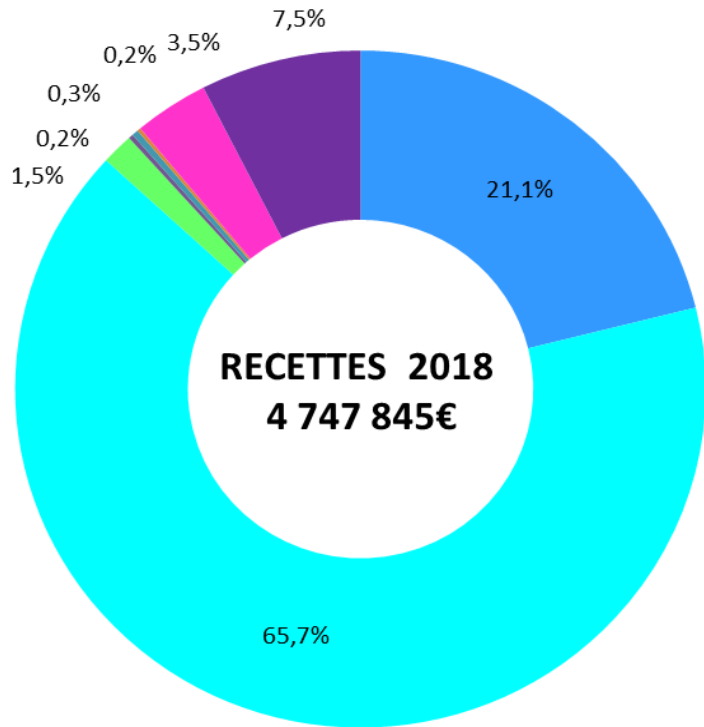
Le **coût complet** est calculé hors déduction des subventions et autres recettes.

Le Coût complet de gestion des déchets ménagers en 2018 est de **186,04 € / tonne** soit **113,14 € / hab.**

Pour rappel, le prélèvement de la TEOM en 2018 sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'élève à 92,10 € / hab

On constate une augmentation des dépenses totales de +1,7% et une diminution du coût à la tonne par rapport à l'année précédente de -0,6%.

C. LES RECETTES



- résultat reporté
- participations des CDC
- redevance spéciale
- versement du SOMEL
- régies
- autres recettes
- vente de matériaux
- soutien des éco-organisme et aides publiques

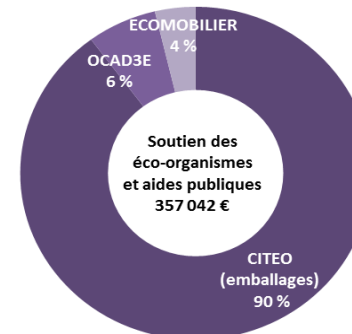
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2017	Année 2018	évolution
Résultat reporté de l'année antérieure	1 015 680 €	1 003 217 €	- 1%
Participation des CDC	3 078 712 €	3 118 523 €	+1%
Redevance spéciale	53 103 €	70 742 €	+33%
Reversement du SOMEL	55 578 €	10 491 €	-81%
Régies	14 890 €	14 367 €	-4%
Autres recettes	10 177 €	7 872 €	-23%
Vente de matériaux	160 659 €	165 591 €	+3%
Soutien des éco-organismes et aides publiques	379 602 €	357 042 €	-6%
TOTAL	4 768 401 €	4 747 845 €	-0,4%

REGIES
14 367 €

Vente de composteurs	1 769 €
Vente de sacs pour déchets verts	2 195 €
Dépôts des professionnels en déchetteries	10 403 €

VENTES DE MATERIAUX
165 591 €

Verre	33 391 €	Collectes Sélectives
Papiers	24 554 €	
Plastiques	36 276 €	
Métaux	6 440 €	
Cartons	18 313 €	
Ferrailles	26 920 €	Déchetteries
Cartons	15 851 €	
Batteries	3 846 €	



CITEO emballages :	320 737 €
CITEO papiers :	0 €
OCAD3E :	22 965 €
ECO TLC :	0 €
ADEME :	0 €
ECOMOBILIER :	13 340 €

D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS

1. Le service de COLLECTE des déchets ménagers



DEPENSES COLLECTES	2016	2017	2018
FONCTIONNEMENT			
• Collecte des OM, EMBALLAGES /PAPIERS en PAP	868 364 €	885 619 €	910 794 €
• Location et maintenance des bacs O.M.	124 763 €	124 380 €	127 731 €
• Location et maintenance des bacs verre	17 475 €	71 154 €	73 029 €
• SOMEL (transfert, traitement des OM)	1 226 389 €	1 225 074 €	1 233 626 €
• Collecte emballages/papiers et verre en AV + rechargement du verre	139 788 €	120 539 €	121 091 €
• Collecte cartons des commerçants en PAP	28 093 €	29 866 €	30 706 €
• Collecte du verre en PAP	28 017 €	35 486 €	36 483 €
• Collecte + traitement des déchets verts en PAP	17 041 €	18 596 €	19 109 €
• Tri (papiers, emballages/papiers)	187 447 €	166 620 €	223 162 €
• Tri cartons	5 741 €	5 564 €	6 108 €
• Achat de sacs jaunes (collecte emballages en PAP)	25 164 €	25 164 €	0
• Achat de sacs papier (collecte déchets verts en PAP)	0 €	2 304 €	2 488 €
• Communication / sensibilisation tri	22 103 €	18 715 €	17 300 €
TOTAL DEPENSES	2 690 385 €	2 729 081 €	2 801 627 €
INVESTISSEMENT			
• Acquisition colonnes collecte sélective	0 €	29 652 €	0 €
• Aménagement de dalles pour Points d'apport volontaire	276 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES	276 €	29 652 €	0 €

RECETTES COLLECTES	2016	2017	2018
FONCTIONNEMENT			
Collecte sélective			
CITEO (aide à la collecte des emballages)	293 102 €	245 393 €	320 737 €
CITEO (aide à la collecte des papiers)	0 €	61 115 €	0 €
valorisation verre	33 082 €	16 915 €	33 391 €
valorisation papiers	35 119 €	22 771 €	24 554 €
valorisation emballages ménagers	43 671 €	64 709 €	58 894 €
valorisation cartons commerçants	4 366 €	4 830 €	2 135 €
Remboursement SOMEL	54 146 €	55 578 €	10 491 €
Régie de vente des sacs de déchets verts	2 037 €	1 990 €	2 195 €
TOTAL RECETTES	465 523 €	473 301 €	452 397 €
INVESTISSEMENT			
Eco-Emballages	0 €	0 €	0 €
Ademe	0 €	0 €	0 €
Conseil Général	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	0 €	0 €	0 €

⇒ **En fonctionnement** : les dépenses relatives à la collecte ont augmenté de 2,7% par rapport à l'an passé.

Néanmoins, nous pouvons noter quelques observations :

- Stabilité de la **dépense liée au SOMEL** par rapport à 2017 (+0,7 %) : le prix unitaire de l'incinération a augmenté (+1,1%), appliqué à la diminution de notre tonnage d'ordures ménagères de l'année précédente, la dépense est restée stable cette année.
- Pas d'**achat de sacs jaunes** cette année pour la collecte en mélange des emballages et papiers en porte à porte : nous avons utilisé les sacs qui avaient été commandés en 2017,
- Augmentation de la **dépense relative au tri** s'explique par le fait que l'année 2018 comptabilisait 13 mois de prestations. Il faut noter néanmoins, que depuis le passage au Biflux, le montant de la prestation de tri sur le flux en mélange (emballages/papiers) est d'environ 15% supérieur au tri en flux séparés.
- Les **dépenses de communication** ont légèrement diminué mais reste dans la moyenne des années passées.

⇒ **En investissement** : aucune dépense relative à la collecte cette année.

⇒ Les **recettes** relatives à la collecte ont **augmenté de 1,7%** par rapport à l'année précédente.

- Les **subventions de CITEO** pour le tri des **emballages** (ex-ECO-EMBALLAGES) ont augmenté de 31% par rapport à 2017. Cette année n'est pas représentative car nous comptabilisons le solde de l'année 2017 du précédent contrat barème E, (en raison de retards de versements) ainsi que les acomptes sur le nouveau contrat barème F qui a débuté au 1er janvier 2018. Tant que nous n'aurons pas adopté l'extension des consignes de tri des plastiques, le nouveau barème restera désavantageux pour notre Syndicat

- Pas de **recette CITEO** pour le tri des **papiers** (ex-ECOFOLIO) sur l'année 2018, elle sera titrée en 2019. De ce fait, nous aurons sur l'année 2019, probablement deux années de perception.

- Les recettes issues du rachat des matériaux sont plus ou moins fluctuantes suivant le déchet concerné : les papiers, verres sont en augmentation alors que la valorisation des emballages et les cartons est en diminution par rapport à 2017.

- Cette année encore, le SICTOM a reçu un **versement exceptionnel du SOMEL**, en conséquence du trop-perçu sur la prestation de traitement des ordures ménagères de l'année 2017. Néanmoins, il reste largement inférieur à celui des années précédentes (le tonnage des ordures ménagères se stabilise).

⇒ **Aucune subvention** n'a été perçue en 2018 pour l'investissement en matière de collecte.

2. Le service des DECHETTERIES

DEPENSES DECHETTERIES	2016	2017	2018
FONCTIONNEMENT			
Déchetterie de Thiron-Gardais			
Personnel	16 794	17 334 €	14 341 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	5 644 €	7 665 €	6 316 €
Collecte et traitement des déchets	106 880 €	105 423 €	120 582 €
Déchetterie de Charbonnières			
Personnel	16 983 €	18 368 €	15 435 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	5 117 €	5 724 €	5 633 €
Collecte et traitement des déchets	86 952 €	71 656 €	89 868 €
Déchetterie de Nogent-le-Rotrou			
Personnel	70 034 €	73 652 €	80 281 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	6 924 €	6 230 €	8 017 €
Collecte et traitement des déchets	253 336 €	268 286 €	281 770 €
Déchetterie du Theil-sur-Huisne			
Personnel	11 767 €	28 886 €	0 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	6 020 €	6 178 €	6 869 €
Collecte et traitement des déchets	92 371 €	98 016 €	104 598 €
TOTAL DEPENSES	678 822 €	710 418 €	733 710 €
INVESTISSEMENT			
Aménagement déchetterie de Thiron	56 160 €	256 €	121 €
Aménagement déchetterie de Charbonnières	2 364 €	507 127 €	143 €
Aménagement déchetterie de Nogent le Rotrou	0 €	0 €	121 €
Aménagement déchetterie de Le Theil sur Huisne	0 €	6 416 €	121 €
Acquisition matériel déchetterie de Thiron Gardais	66 €	649 €	0 €
Acquisition matériel déchetterie de Charbonnières	66 €	62 189 €	429 €
Acquisition matériel déchetterie de Nogent le Rotrou	66 €	104 €	849 €
Acquisition matériel déchetterie du Theil sur Huisne	66 €	104 €	0€
TOTAL DEPENSES	58 788 €	576 845 €	1 784 €



En fonctionnement, on constate :

⇒ Une légère **augmentation des frais de fonctionnement des déchetteries** par rapport à l'année précédente.

⇒ Les **coûts de collecte et de traitement** ont augmenté, essentiellement dus à l'augmentation de plus 5% des tonnages et à l'actualisation des prix des marchés.

⇒ Une **diminution des dépenses de personnel** en 2018, malgré le recrutement d'un nouvel agent sur la déchetterie de Nogent le Rotrou depuis le 1er avril 2018 (temps de travail de 16H/semaine annualisées).

De plus, le remboursement des salaires pour le gardiennage de la déchetterie du Theil sur Huisne pour l'année 2018 n'a pas été mandaté (retard de transmission de la facturation par l'employeur).

En investissement, ces dépenses correspondent à :

⇒ L'achat d'une rampe d'accès pour le caisson de stockage des D3E de la déchetterie de Nogent le Rotrou, des panneaux signalétiques pour la collecte des D3E pour chaque site, du petit matériel (débroussailleuse, transpalette..).

⇒ Le **solde de travaux de clôtures**, portails, espaces verts dans le cadre de la rénovation de la déchetterie de CHARBONNIERES.

RECETTES DECHETTERIES	2016	2017	2018
FONCTIONNEMENT			
Régie dépôts des professionnels	8 842 €	11 661 €	10 403 €
Rachat de la ferraille	12 822 €	23 618 €	26 920 €
Rachat des batteries	0 €	3 202 €	3 846 €
Rachat des cartons	18 203 €	24 614 €	15 851 €
OCAD3E (aide à la collecte des D3E)	27 725 €	20 908 €	22 965 €
ECOMOBILIER (aide à la collecte des meubles)	0 €	1 336 €	13 340 €
TOTAL RECETTES	67 592 €	85 339 €	93 325 €
INVESTISSEMENT			
Subvention Ademe	0 €	124 555 €	0 €
Subvention Conseil Départemental 61	0 €	0 €	0 €
Subvention Conseil Départemental 28	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	0 €	124 555 €	0 €

En **fonctionnement**, on constate une **augmentation des recettes** issues de la gestion des déchetteries, qui s'explique par :

- ⇒ L'augmentation des **ventes des ferrailles et batteries**,
- ⇒ Augmentation des recettes provenant des **éco-organismes**,
- ⇒ En contrepartie, diminution des recettes provenant de **régie des dépôts des professionnels en déchetteries** et la **vente de cartons**

En **investissement**, aucune recette perçue cette année.



3. Le service PREVENTION

DEPENSES DE PREVENTION	2016	2017	2018
FONCTIONNEMENT			
PLP/CODEC			
Actions emblématiques nationales (Compostage, réduction du gaspillage alimentaire, « Stop-Pub »)	2 229 €	17 037 €	6 664 €
Eco exemplarité des collectivités	0 €	57 €	0 €
Sensibilisation du public	2 278 €	862 €	14 €
Evitement de la production de déchets (Réemploi et Ressourcerie)	1 958 €	2 208 €	2 276 €
Prévention qualitative	0 €	114 €	0 €
Prévention des entreprises	0 €	0 €	1 538 €
Actions globales et transversales	7 209 €	7 797 €	575
Rémunération personnel	29 389 €	37 198 €	43 574
TOTAL DEPENSES	43 063 €	65 273 €	54 641 €
INVESTISSEMENT			
	0 €	0 €	0 €

⇒ Les dépenses **de prévention** correspondent aux dépenses relatives au personnel, et aux charges liées aux différentes actions entreprises en 2018 dans le cadre du CODEC. A noter : augmentation de la charge du personnel due au versement de l'indemnité chômage à la précédente chargée de mission « prévention » qui a quitté le SICTOM au 31/12/2017.

RECETTES PREVENTION	2016	2017	2018
FONCTIONNEMENT			
Compostage individuel			
Subvention Conseil Général 61	0 €	0 €	0 €
Subvention ADEME Basse Normandie	0 €	0 €	0 €
Subvention Conseil Général 28	0 €	0 €	0 €
Subvention ADEME Centre	0 €	0 €	0 €
Régie « vente de composteurs »	1 113 €	1 239 €	1 769 €
Programme local de prévention			
Subvention ADEME Centre	81 360 €	50 850 €	0 €
Promotion collecte des TLC			
Subvention d'ECOTLC	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	82 474 €	52 089 €	1 769 €
INVESTISSEMENT			
	0 €	0 €	0 €

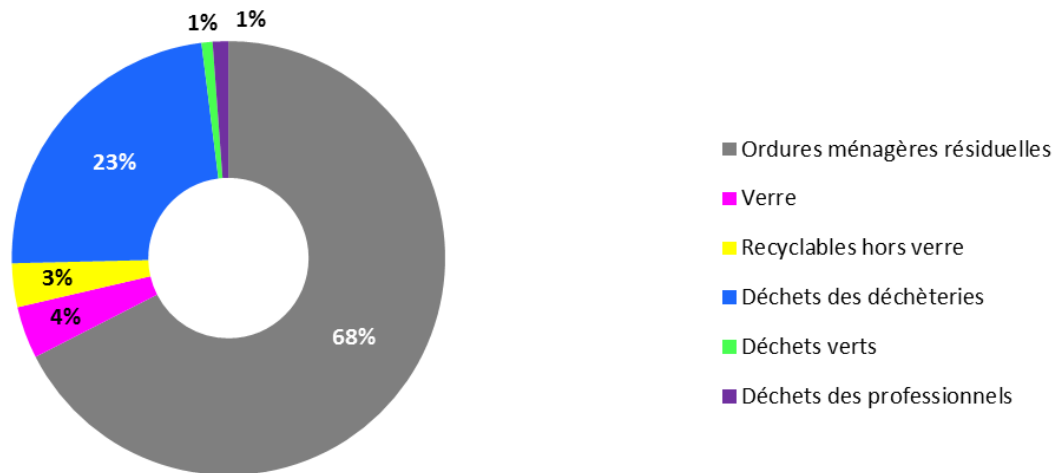
A été perçue en 2018, la recette issue de la **vente des composteurs**. Aucune subvention d'**ECOTLC** (éco-organisme qui gère la collecte des textiles) cette année, car aucune action n'a été menée pour la promotion de la collecte des textiles. Aucune subvention de l'ADEME : Le 1er acompte de l'aide relative au CODEC sera versé en année 2 (en 2019).

E. DETAIL DES COÛTS AIDES (données 2017)

Le **coût aidé** représente l'ensemble des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, soutiens, et subventions.

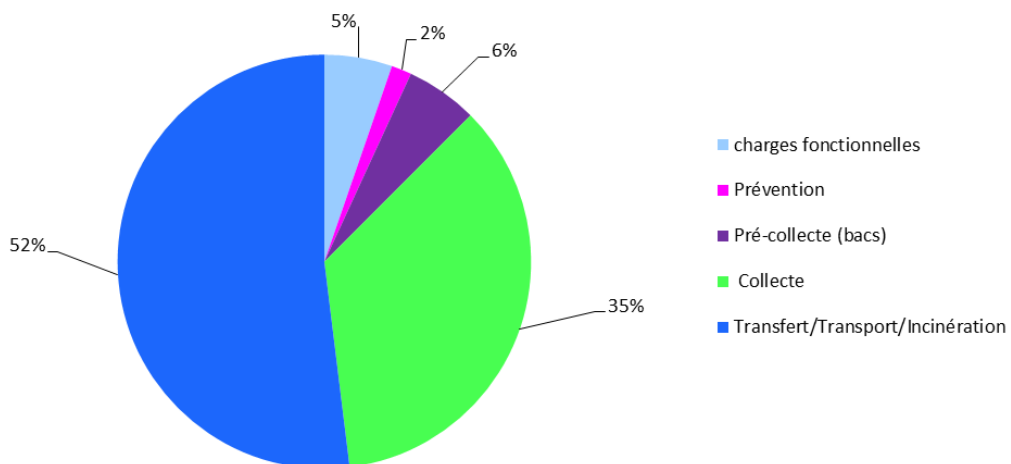
Au moment, où nous rédigeons ce rapport, la matrice « *compta coûts* » de l'année 2018 n'étant pas validée par l'ADEME, nous ne disposons pas du détail des coûts aidés pour cette année. Par conséquent, les données qui suivent synthétisent les coûts aidés de l'année 2017.

⇒ Coût du service par flux de déchets



Les Ordures Ménagères et les Déchèteries représentent 91% du coût du service d'élimination des déchets

⇒ Décomposition du coût du flux « Ordures ménagères »

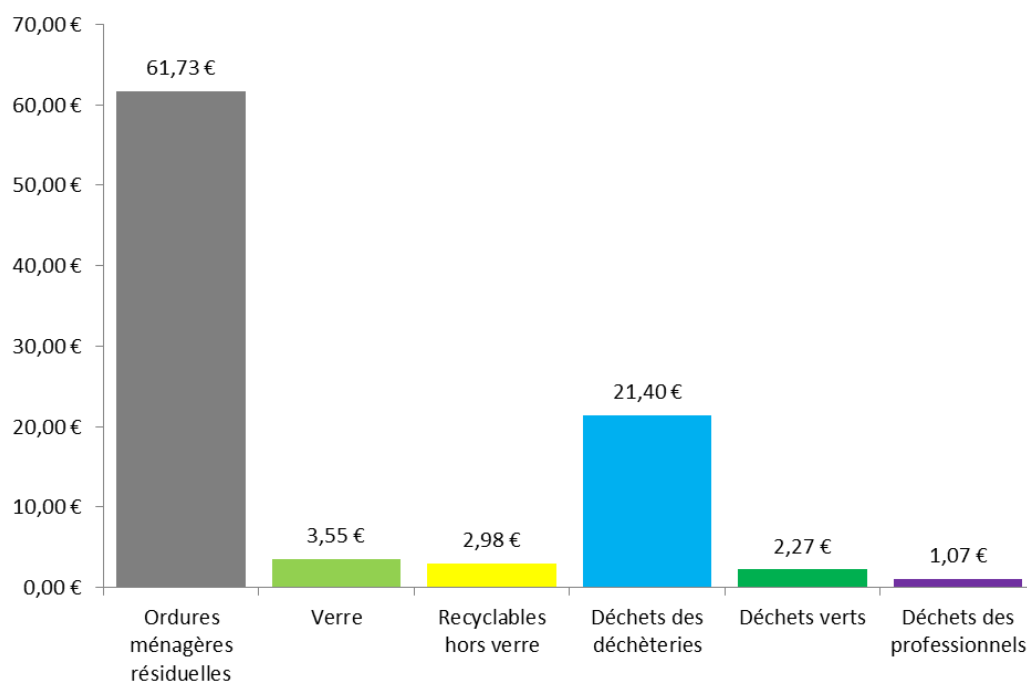


Le flux « ordures ménagères » représente **68% des dépenses** du SICTOM.

La décomposition indique que la dépense relative au transfert/transport/traitement (participation au SOMEL) représente 52% de la dépense totale pour ce flux alors que la collecte ne représente que 35% du total.

⇒ Quel est l'impact du geste de tri ?

Coût aidé en euro TTC par habitant et par flux de déchets



Les OM coûtent **61,73 €/hab** alors que la collecte sélective (verre, emballages et papiers) ne coûte que 6,53€ / hab et les déchetteries 21,40€/hab.

Comparaison aux données nationales :

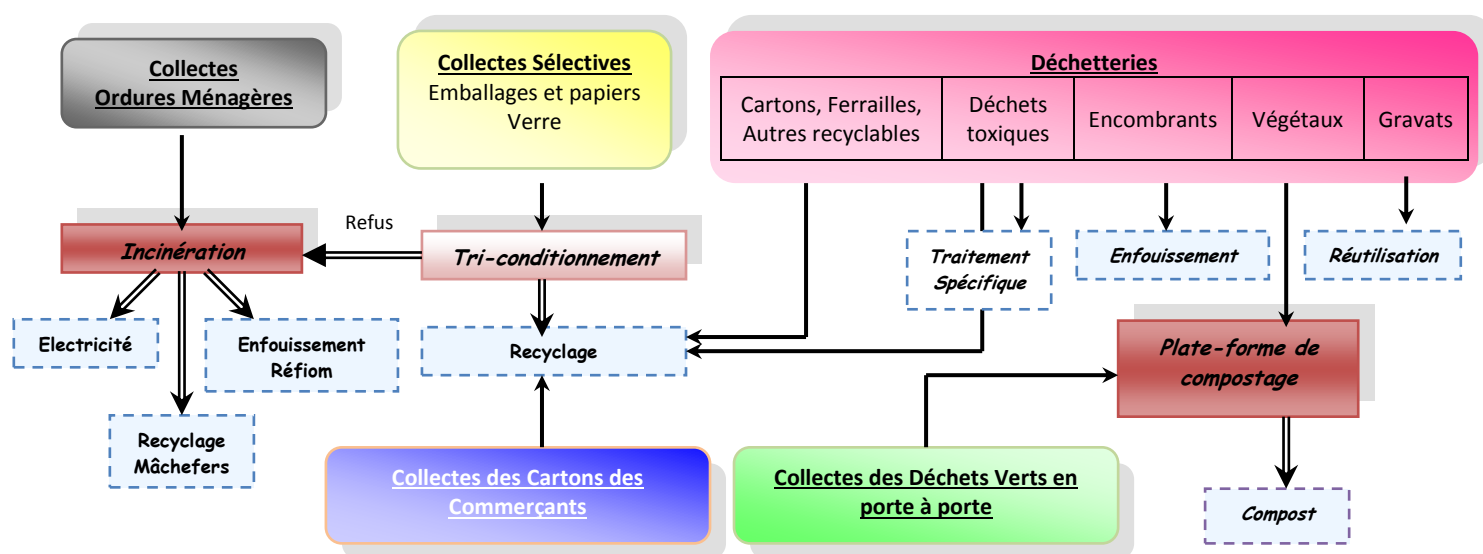
COUTS AIDES en € HT	SICTOM données ADEME COMPTACOOTS 2017		Coût national médian collectivités rurales Enquête ADEME 2014	
	€ HT / hab	€HT / tonne	€ HT / hab	€ HT / tonne
Gestion globale des déchets	82,67 €	155,64 €	76 €	200 €
dont				
Ordures ménagères résiduelles	56 €	230,70 €	46 €	250 €
Verre	3,15 €	97,50 €	1 €	66 €
Recyclables hors verre	1,89 €	64,61 €	3 €	385 €
Déchets des déchèteries	19,80 €	94,89 €	23 €	136 €

Pour information :

Le coût moyen de la gestion des déchets en Eure et Loir en 2017 était de **93€ HT / hab** (coût aidé) en 2017 alors qu'il n'est que **de 82,67€ HT /hab** pour le SICTOM de Nogent le Rotrou.

4^{ème} PARTIE : SYNTHESE

A. LE SERVICE



B. LES TONNAGES COLLECTES

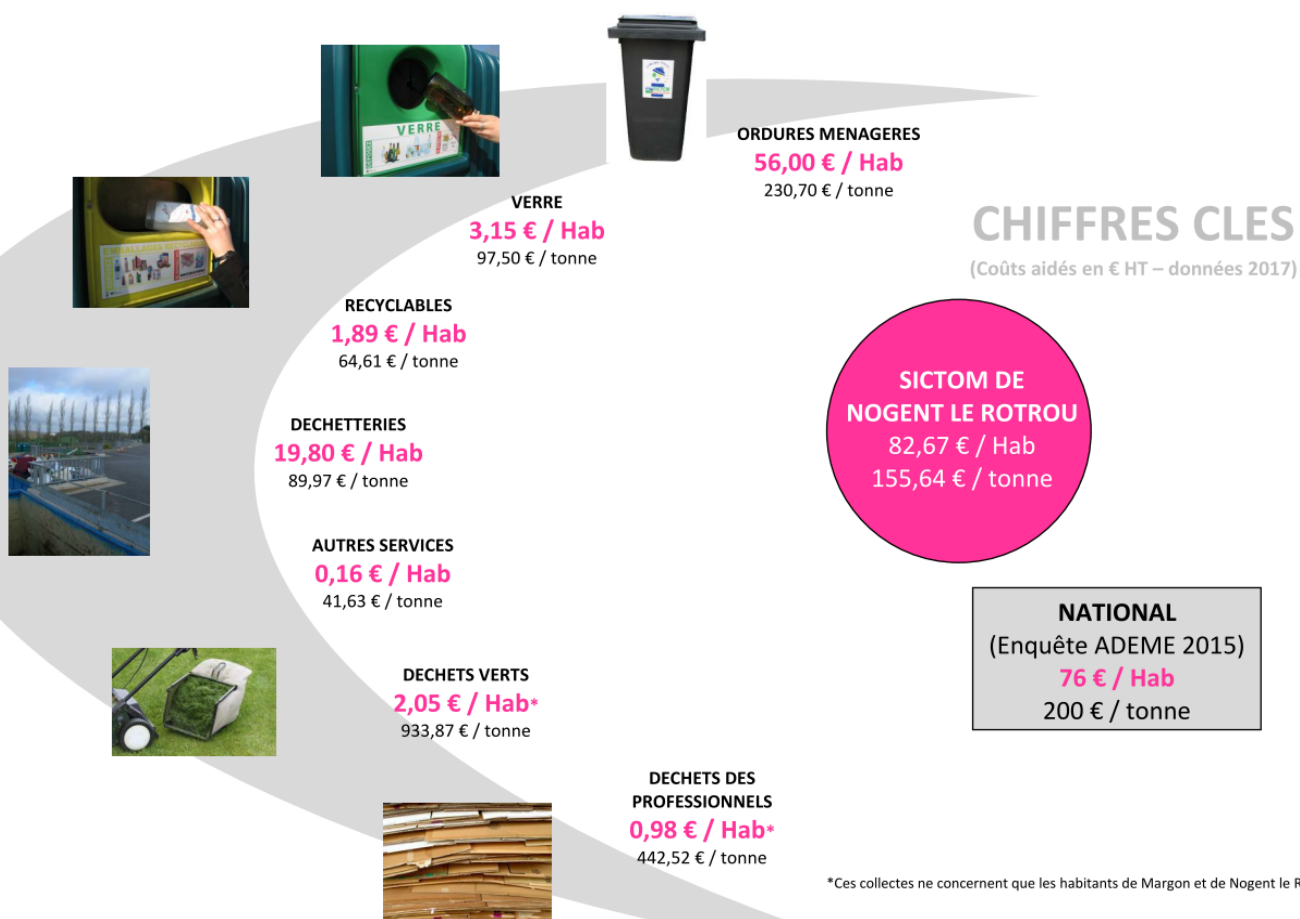
Tonnages collectés	2016	2017	2018
Collecte ordures ménagères	8 389 t	8 318 t	8 299 t
Collecte sélective	2 178 t	2 188 t	2 174 t
Collecte DV PàP	23 t	25 t	28 t
Collecte en déchetteries	9 773 t	9 576 t	10 089 t
TOTAL	20 363 t	20 107 t	20 590 t
Production par habitant	583,27 kg/hab	586,81 kg/hab	608,13 kg/hab
<i>population</i>	<i>34 912 hab</i>	<i>34 265 hab</i>	<i>33 858 hab</i>

La production annuelle de déchets du SICTOM en 2018 est de **608,13 kg / hab**.
Le ratio par habitant a augmenté de 3,6% par rapport à l'année précédente.

Tonnages collectés	SICTOM 2018	Moyenne Départementale en Eure et Loir (Enquête ADEME 2015*)	Moyenne nationale (Enquête ADEME 2015*)
Production moyenne de DMA	608 kg / hab	626 kg /hab	568 kg / hab
Collecte ordures ménagères	245 kg / hab	242 kg / hab	261 kg / hab
Collecte sélective	64 kg / hab	80 kg / hab	76 kg / hab
Collecte en déchetteries	298 kg / hab	264 kg/hab	202 kg / hab

* Enquête ADEME 2015 issue des données 2012

C. LES COUTS



PERSPECTIVES pour l'ANNEE 2019

L'année 2019 devrait être à la base de quelques faits marquants pour le SICTOM :

- Retrait des communes de CONDEAU et DANCE du périmètre du Syndicat.
- Dissolution du SOMEL : reprise de la compétence transfert / transport / incinération par le SICTOM.
- Nouvelle coopération avec Chartres métropole, SICTOM BBI et SYRTOM de la Loupe/Courville pour le transfert/transport des déchets et l'incinération des ordures ménagères.
- Lancement d'une étude pour la rénovation de la déchetterie de Nogent le Rotrou.
- Lancement d'une étude préalable à la mise en place d'une tarification incitative.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Localisation des points d'apport volontaire – année 2018

ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

ANNEXE 3 : Comment fonctionne le centre de tri des emballages et des papiers

ANNEXE 1 : Localisation des points d'apport volontaire – année 2018

		Verre mélange		Emballages BIFLUX	
CDC du PERCHE					
Argenvilliers	Salle communale	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Authon du Perche	Gendarmerie	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Stade	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Mairie	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Salle des fêtes		1,5 m ³		
Beaumont les Autels	Château d'eau silo	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Bethonvilliers	Sortie Bourg	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Brunelles	Station d'épuration	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Camping bois Jahan	3 m ³	1,5 m ³		
Champrond en Perchet	Allée Désiré Huard	3 m ³	2,5 m ³	5,6 m ³	5,6 m ³
Chapelle Royale	Caserne pompiers	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Charbonnières	Déchetterie	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³		
	Bourg	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Coudray au Perche	Cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
La Gaudaine	Place du cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Les Autels Villevillon	D372 / Mairie	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Les Etillieux	aire de jeu sortie village	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Luigny	sortie bourg étang	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Margon	rue de la Cloche (clinique vétérinaire)	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Lidl parking	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Leclerc parking	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³			
	La Flamandière		3 m ³		4 m ³
	base de loisirs	3 m ³			6 m ³
Miermaigne	D368 chem Bellevue	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Soizé	Cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Souancé au Perche	Plan d'eau	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Bomer	Sortie Bourg	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Jean Pierre Fixte	Sortie Bourg direction D9	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Trizay	Place centrale	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Vichères	Rue de la gare	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		33	32	29	31
CDC PERCHE REMALARDAIS					
Condeau	Sortie Bourg direct Nogent	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Dancé	D283	4 m ³	4 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Pierre la Bruyère	D370 sortie bourg	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	2 x 5,6 m ³
		3	3	3	4
CDC TERRES DE PERCHE					
Chassant	Rue du Stade	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Combres	Cimetière	4 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Coudreceau	D351 à coté école	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
La Croix du Perche	Chemin des écoles	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Frazé	salle communale	4 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Frétigny	Place de la Mairie	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Haponvilliers	Rue de Panama	4 m ³		4 m ³	5,6 m ³
Marolles les Buis	Place de la Mairie	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Nonvilliers Grand'Houx	Le Chesnay	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Denis d'Authou	Avenue de la Gare	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Thiron-Gardais	rue des Tilleuls	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Promenade	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³		
	Déchetterie	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
3 m ³		1,5 m ³			
		15	14	13	13

ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

Qu'est-ce que la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ?

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (**REP**) découle du principe « pollueur-payeur » dans le domaine de la gestion des déchets. Son application s'est traduite par la création d'une vingtaine de filières REP couvrant la grande majorité des gisements de DMA présentant un enjeu particulier en matière de valorisation ou de traitement. Ainsi, les metteurs sur le marché de produits tels que les emballages ménagers, les papiers, les éléments d'ameublement, les textiles ou les équipements électriques et électroniques doivent s'acquitter d'obligations auprès d'éco-organismes agréés par les pouvoirs publics au titre de la gestion des déchets qui résultent de la consommation de leurs produits.





Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?








Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des États membres de l'Union Européenne de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles. Le statut d'éco-organisme agréé impose une conformité totale au cahier des charges réglementaire défini par l'État pour chaque filière. Par cet agrément, les éco-organismes sont soumis à des obligations de moyens et de résultats.

Les éco-organismes n'ont pas vocation à réaliser des bénéfices mais bien à apporter aux détenteurs de déchets une gestion optimisée des opérations (*collecte, logistique, traçabilité, démantèlement, dépollution et traitement*). Ce faisant, ils sont les garants de la qualité des filières REP et de leur amélioration continue. Les éco-organismes sont des acteurs phare de la chaîne de valeur de gestion des déchets : ils sélectionnent, pilotent et audient, pour le compte des producteurs, les opérateurs les plus performants et les plus responsables.

Ils peuvent être de 2 types :

- « Financeurs » : dans ce cas, ils versent des soutiens financiers à certains acteurs, notamment les collectivités territoriales.
- « Opérationnels » : dans ce cas, ils font appel à des prestataires sélectionnés sur appel d'offres pour assurer directement la collecte et le traitement des produits usagés.

Filières	Logo	Etat de la REP Nom de l'Eco organisme	Aspect contractuel	Nature du déchet/articulation avec le service public	Aspects financiers	
					Dépense à charge de la collectivité	Recettes au profit de la collectivité
Emballages		REP « historique » avec la création d' ECO-EMBALLAGES et du point vert en 1992 Fusionne avec ECOFOLIO et devient CITEO en 2017	1 ^{er} contrat CAP signé en 1999 avec Eco Emballages - dernier contrat en cours jusqu'au 31/12/2017	Emballages et verres collectés dans les bacs et conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri + frais supports communication	<ul style="list-style-type: none"> • soutien lié à la performance de tri • recettes issues de la vente matériaux
Papiers graphiques (tous les papiers)		REP créée en 2007 avec l'agrément d'ECOFOLIO , Fusionne avec ECOFOLIO et devient CITEO en 2017	1 ^{ère} convention signée en 2007 avec ECO FOLIO Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2017	Papiers mélangés dans les bacs jaunes et les conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri au centre de tri	soutien financier à la tonne triée et valorisée
Piles et accumulateurs		REP créée en 1999 Avec COREPILE	Convention signée avec COREPILE en 2003	collectés en Fûts spécifiques dans les déchèteries	Reprise gratuite	<i>Pas de soutien</i>
DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et électroniques)		REP créée en 1997 avec l'agrément de 3 Eco Organismes : ECOSYSTEMES, ECOLOGIC, RECYLUM	Pour les DEEE : convention signée en 2008 avec OCAD3E et ECOSYSTEMES . Pour les lampes : Convention signée	Récupération sur les 4 déchèteries depuis. 2008 + reprise du 1 pour 1 en magasin	Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis communication, gestion et lutte vols/vandalisme	<ul style="list-style-type: none"> • soutien financier à la tonne récupérée et traitée • soutien à la

Lampes			en 2007 avec RECYLUM Dernières Conventions en cours jusqu'en 31/12/2020			communication
Textiles		REP créée en 2009 avec l'agrément d' ECO TLC	1 ^{ère} convention signée en 2011 avec ECO TLC Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2019.	Colonnes mises en place par le RELAIS et ECOTEXTILES	Collecte gratuite. Pas de frais pour la collectivité hormis communication	soutien à la communication
Pneus		REP créée en 2002 Avec ALLIAPUR et création de l'écotaxe à l'achat		Pas de collecte par la collectivité Les distributeurs ont l'obligation de reprise		
Médicaments		REP créée en 1992 avec l'agrément de CYCLAMED - Reprise en pharmacies.		Pas de collecte par la collectivité Reprise en pharmacies		
Bouteilles de gaz		REP créée par décret de déc.2012		Pas de collecte par la collectivité. Les distributeurs ont l'obligation de reprise		
DASRI (Déchets Activité de Soins à Risque Infectieux)		REP créée en 2012 avec l'agrément de DASTRI Déploiement effectif début 2014 - Reprise en pharmacies		Pas de collecte par la collectivité. Depuis début 2014, reprise en pharmacies		
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)		REP créée avec l'agrément d' ECO DDS en avril 2013	A l'étude - mise en œuvre de la REP envisagée au plus tôt au cours de l'année 2017	Ces déchets sont déjà collectés en déchèteries via la collecte des DMS	Frais de collecte/traitement via les DMS	Aucune compensation à ce jour - <i>Adhésion Eco DDS prévue en 2019/2020</i>
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)		REP créée en 2012 avec l'agrément d' ECO MOBILIER Déploiement national progressif depuis fin 2013	Convention signée avec ECO MOBILIER en février 2017 (contrat CTCM)	Ces déchets sont actuellement évacués dans les bennes bois/ferrailles/encombrants. 1 Benne sera dédiée sur 1 déchèterie dès l'automne 2017 - montée en puissance progressive sur tous les sites par la suite	Actuellement : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants/ferrailles/bois A partir de 2018 (site de Nogent) et 2019 (autres sites) : Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis la communication	Depuis février 2017 : • soutien financier à la tonne valorisée • soutien à la communication

INFORMATION :



et



ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former



ANNEXE 3 : Comment fonctionne le centre de tri des emballages et des papiers



GLOSSAIRE

CET : Centre d'enfouissement technique
CDC : Communauté de Communes
DASRI : Déchets d'activité de soins à risques infectieux
DDM : Déchets dangereux des ménages
DDS : Déchets diffus spécifiques
DEA : déchets d'éléments d'ameublement
DEEE ou D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB : Déchets industriels Banals
DMA : Déchets ménagers et assimilés
DMS : Déchets ménagers spéciaux
DTQD : Déchets toxiques en quantités dispersées
DV : Déchets verts
ELA : Emballages recevant du liquide alimentaire (Briques)
EMR : Emballages ménagers recyclables
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
OM : Ordures ménagères
PAP : Porte à porte
PAV : Point d'apport volontaire
PEDMA : Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés
PRGPD : Plan régional de gestion et de prévention des déchets
PEHD : Polyéthylène haute densité
PET : Polyéthylène téréphthalate
PLP : Programme local de prévention
REFIOM : Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
REP : Responsabilité élargie du producteur
RS : Redevance spéciale
SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
SOMEL : Syndicat des ordures ménagères d'Eure et Loir
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes